## JOURNAL OFFICIEL

### DE LA RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE

DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

#### LOIS ET DECRETS

ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES, AVIS COMMUNICATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	Lo	ois et décrets		Débats à l'Assemblée nationale	Ann. march. publ. Bulletin Officiel Registre du Commerce	
	Trois mois	Six mois	Un an	Un an	Un an	IMPRIMERIE OFFICIELLE
Algérie		14 Dinars 20 Dinars	24 Dinars 35 Dinars	20 Dinars 20 Dinars	15 Dinars 28 Dinars	9, Av. A. Benbarek ALGER Tél. : 66-81-49, 66-80-96 C.C.P. 3200-50 — ALGER
Le numéro 0,25 dinar. — Numéro des années antérieures : 0,30 dinar. Les tables sont fournies gratuitement aux abonné. Prière de joindre les dernières bandes pour renouvellement et réclamations — Changement d'adresse, ajouter 0,30 dinas Tarif des insertions : 2,50 dinars la ligne.						

#### SOMMAIRE

#### LOIS ET ORDONNANCES

Ordonnance nº 67-1 du 9 janvier 1967 portant mesures de grâce p. 18.

### DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

#### MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

- Décret n° 67-2 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre d'Etat chargé des transports, p. 19.
- Décret n° 67-3 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre de l'intérieur, p. 21.
- Décret 67-4 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre des finances et du plan, p. 24.
- Décret n° 67-5 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, p. 28.
- Décret nº 67-6 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-268 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre de l'information, p. 32.

- Décret n° 67-7 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordondonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre de la justice, garde des sceaux, p. 33.
- Décret n° 67-8 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre de l'éducation nationale p. 35.
- Décret n° 67-9 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre de la santé publique, p. 39.
- Décret n° 67-10 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant 101 de finances pour 1967 au ministre de l'industrie et de l'énergie, p. 43.
- Décret n° 67-11 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre des anciens moudjahidine, p. 45.
- Décret n° 67-12 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre des travaux publics et de la contruction, p. 48.

- Décret n° 67-13 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre du commerce, p. 50.
- Décret n° 67-14 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre du travail et des affaires sociales, p. 52.
- Décret n° 67-15 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre de la jeunesse et des sports, p. 55.

Décret nº 67-16 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits

ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre des habous, p. 57.

- Décret n° 67-17 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au budget des charges communes, p. 59.
- Décret n° 67-18 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au budget annexe des irrigations, p. 62.
- Décret n° 67-19 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au budget annexe de l'eau potable et industrielle, p. 63.

#### LOIS ET ORDONNANCES

#### Ordonnance nº 67-1 du 9 janvier 1967 portant mesures de grâce.

Le Président du Conseil de la Révolution, Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la justice, garde des sceaux, Vu l'ordonnance n° 65-182 du 10 juillet 1965 portant constitution du Gouvernement;

Vu les dossiers de recours en grâce formulés par les intéressés,

#### Ordonne:

Article 1°. — A l'occasion de l'Aïd-Seghir, les condamnés ci-après désignés, bénéficient des mesures de grâce suivantes :

Remise totale du reste de la peine est faite aux nommés : Dekal Mohamed et Sicre Marius, tous deux détenus au groupe pénitentiaire d'El Harrach.

Remise totale du reste de la peine est faite au nommé : Benyelles Sid Ahmed, détenu à la maison centrale de Lambèse.

Remise totale de la peine est faite au nommé: Benouaret Mohammed Saddek, condamné par arrêt de la cour d'appel de Constantine en date du 25 décembre 1964, à la peine de deux mois d'emprisonnement.

Remise totale du reste de la peine est faite au nommé : Agueb Sebti, détenu à la maison d'arrêt de Constantine.

Remise totale du reste de la peine est faite au nommé: Bouda Brahim, détenu à la maison centrale de Berrouaghia.

Remise de peine de six mois d'emprisonnement au nommé: Khelifa Ahmed, détenu à la maison d'arrêt d'Oran.

Remise totale de l'amende est faite au nommé : Balia Ali, condamné par jugement du tribunal correctionnel d'El Asnam en date du 7 mai 1965, à la peine de 60 DA d'amende.

Remise totale de l'amende est faite au nommé : Terkmane Mohamed, condamné par jugement du tribunal correctionnel de Médéa en date du 21 décembre 1965 à la peine de 50 DA d'amende.

Remise totale de l'amende est faite au nommé : Ghafouri Mohamed, condamné par arrêt de la cour d'Alger en date du 23 novembre 1966 à la peine de 90.000 DA d'amende.

Remise totale de l'amende est faite au nommé : Tioui Mohand Ouali, condamné par jugement du tribunal correctionnel de Béjaïa en date du 9 mars 1965 à la peine de 2.000 DA d'amende.

Remise totale de l'amende est faite au nommé : Hamidouche Amar, condamné par jugement du tribunal correctionnel de Béjaïa en date du 2 mars 1965 à la peine de 1.000 DA d'amende.

Remise totale de l'amende est faite au nommé : Meknine Ali, condamné par jugement du tribunal correctionnel de Béjaïa en date du 2 mars 1965 à la peine de 1.000 DA d'amende.

Remise totale de l'amende est faite au nommé : Messaoudi Amar condamné par jugement du tribunal correctionnel de Béjaïa en date du 2 mars 1965 à la peine de 1.000 DA d'amende.

Remise totale de l'amende est faite au nommé: Mahfoud Mouloud, condamné par jugement du tribunal correctionnel de Béjaïa en date du 2 mars 1965 à la peine de 7.500 DA d'amende.

. Remise totale de l'amende est faite au nommé : Kahlouche Mohand El Mouloud, condamné par jugement du tribunal correctionnel de Béjaïa en date du 2 mars 1965 à la peine de 1.000 DA d'amende.

Remise totale de l'amende est faite au nommé : Saaoui Arezki, condamné par jugement du tribunal correctionnel de Béjaïa en date du 2 mars 1965 à la peine de 500 DA d'amende.

Remise gracieuse de 300 DA d'amende est faite au nommé Benzemamouche Belkacem, condamné par jugement du tribunal correctionnel de Mila en date du 13 mai 1966 à la peine de 500 DA d'amende.

Remise gracieuse de 100 DA d'amende est faite au nommé Tati Aïssa, condamné par jugement du tribunal correctionnel de Saïda en date du 25 septembre 1965; à la peine de 200 DA d'amende.

Remise gracieuse de 100 DA d'amende est faite au nommé Attou Abdelkader, condamné par jugement du tribunal correctionnel de Saïda en date du 25 septembre 1965 à la peine de 200 DA d'amende.

Art. 2. — Le ministre de la justice, garde des sceaux, est chargé de l'exécution de la présente ordonnance qui sera publiée au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire

Fait à Alger, le 9 janvier 1967.

#### Houari BOUMEDIENE

#### DECRETS. ARRETES DECISIONS ET CIRCULAIRES

#### MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Décret n° 67-2 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordon nance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre d'Etat, chargé des transports.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances et du plan,

Vu l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 (article 7) ;

#### Décrète:

Article 1°. — Les crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre d'Etat chargé des transports, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et du plan et le ministre d'Etat chargé des transports sont chargés, chacun en se qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 janvier 1967.

Houari BOUMEDIENE.

#### TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement pour 1967 au ministre d'Etat chargé des transports

N° ces CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OFFERTS EN DA.
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	1.350.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	109.200
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier	54.000
31-11 31-12	Services extérieurs — Transports terrestres — Rémunérations principales	892.000
01-12	diverses	81.000
31-13	Services extérieurs — Transports terrestres — Personnel vacataire et journalier	90.000
31-21	Services extérieurs — Marine marchande — Rémunérations principales	1.116.000
31-22	Services extérieurs — Marine marchande — Indemnités et allocations diverses	13.000
31-23	Services extérieurs — Marine marchande — Personnel vacataire et journalier	25.600
31-31	Services extérieurs — Aviation civile — Rémunérations principales	299.000
31-32	Services extérieurs — Aviation civile — Indemnités et allocations diverses	21.600
31-33	Services extérieurs — Aviation civile — Personnel vacataire et jour- nalier	11.000
31-89	Personnel à reconvertir	mémoire
31-92	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	16.000
	Total de la 1ère partie	4.078.400
•	3ème Partie	
	Personnel en activité et en retraite Charges sociales	
33-91	Prestations familiales	700.000
33-92	Prestations facultatives	4.000
33-93 33-95	Securité sociale	190.000
33-96	Contribution de l'Etat au fonds de retraites des agents des chemins	2.500
	de fer d'intérêt local et tramways	168.150
	Total de la 3ème partie	1.064.650

) To ====		
N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA.
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	135.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	
34-03	Administration centrale — Fournitures	
34-04	Administration centrale — Charges annexes	
34-05	Administration centrale — Habillement	
<b>3</b> 4-11	Services extérieurs — Transports terrestres — Remboursement de frais	
34-12	Services extérieurs — Transports terrestres — Matériel et mobilier	5.000
34-13	Services extérieurs — Transports terrestres — Fournitures	33.000
34-14	Services extérieurs — Transports terrestres — Charges annexes	30.000
34-15	Services extérieurs — Transports terrestres — Habillement	28.000
<b>34</b> -21	Services extérieurs — Marine marchande — Remboursement de frais	60.000
34-22	Services extérieurs — Marine marchande — Matériel et mobilier	220.000
34-23	Services extérieurs — Marine marchande — Fournitures	<b>3</b> 2.00 <b>0</b>
<b>3</b> 4-24	Services extérieurs — Marine marchande — Charges annexes	51.500
34-25	Services extérieurs — Marine marchande — Habillement	17.000
34-26	Services extérieurs — Marine marchande — (Alimentation et cantines)	10.000
34-31	Services extérieurs — Aviation civile — Remboursement de frais	7.000
34-32	Services extérieurs — Aviation civile — Matériel et mobilier	25.000
34-33	Services extérieurs — Aviation civile — Fournitures	46.000
34-34	Services extérieurs — Aviation civile — Charges annexes	<b>33</b> .500
34-35	Services extérieurs — Aviation civile — Habillement	1.450
34-91	Parc automobile	<b>2</b> 89.00 <b>0</b>
<b>3</b> 4-92	Loyers	32.000
	Total de la 4ème partie	1.451.950
	5° Partie Travaux d'entretien	
35-01		35.000
35-01 35-11	Administration centrale — Entretien des immeubles  Services extérieurs — Entretien des immeubles	50.000
	Total de la 5° partie	გე.00 <b>0  </b>
	-	
	6° Partie	
22.24	Subventions de fonctionnement	_
36-01	Subvention de fonctionnement aux écoles d'apprentissage maritime	300.000
j	Total pour le titre III	6.980.000
	TITRE IV	
Į	INTERVENTIONS PUBLIQUES  3° Partie	
ł	Action éducative et culturelle	
43-01	Bourses	270.000
43-02	Subventions aux centres nationaux d'aviation légère	150.000
	Total de la 3º Partie	420.000
	4° Partie	
	Action économique — Encouragement et interventions	
44-01	Subvention à la S.N.C.F.A.	55.000.000
44-02	Subvention à l'O.G.S.A.	11.000.000
	Total de la 4° Partie	66.000.000
,	Total pour le titre IV	66.420.000
	Total pour le ministère d'Etat chargé des transports	73.400.000

Décret n° 67-3 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 68-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre de l'intérieur.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances et du plan,

Vu l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 (article 7) ;

#### Décrète

Article 1°. - Les crédits ouverts au titre du budget de fonc-

tionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1968 portant loi de finances pour 1967 au ministre de l'intérieur, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et du plan et le ministre de l'intérieur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 janvier 1967.

Houari BOUMEDIENE.

# TABLEAU A Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement pour 1967 au ministre de l'intérieur

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN D.A.
	TITRE III	
•	MOYENS DES SERVICES	
	1 <sup>re</sup> Partie	
	Personnel. — Rémunérations d'activit <b>é</b>	
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales	4.000.000
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	300.000
31-05	Inspection de l'administration et de la fonction publique — Rémuné-	
	rations principales	118.000
31-06	Inspection de l'administration et de la fonction publique — Indemnités	
	et allocations diverses	12.000
31-11	Administration prefectorale. — Rémunérations principales	2.800.000
31-12	Administration prefectorale — Indemnités et allocations diverses	300.000
31-21	Adninistration départementale. — Rémunérations principales	24.300.000
31-22	Administration departementale. — Indemnités et allocations diverses	1.000.000
31-31	Surete nationale. — Rémunérations principales	129.521.000
31-32	Sureté nationale — Indemnités et allocations diverses	18.222.000
31-33	Sûreté nationale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	3.660.000
31-35	Sûrete nationale. — Personnel technique et services annexes. — Rémunérations principales	4.398.000
31-36	Sûreté nationale — Personnel technique et services annexes — Indem- nités et allocations diverses	576.000
31-41	Protection civile. — Rémunérations principales	927.000
31-42	Protection civile. — Indemnités et allocations diverses	30.000
31-43	Protection civile — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	30.000
31-51	Transmissions nationales — Rémunérations principales	6.350.000
31-52	Transmissions nationales — Indemnités et allocations diverses	300.000
31-53	Transmissions nationales — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	400.000
31-61	Centres de formation administrative — Rémunérations principales	720.000
31-62	Centres de formation administrative — Indemnités et allocations diverses	22.000
31-63	Centres de formation administrative — Personnel vacutaire et journalier  Salaires et accessoires de salaires	75.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
31-89	Personnel à reconvertir — Rémunérations principales	mémoire
31-92	Fraitement des fonctionnaires en congé de longue durée	320.000
31-94	Rémunerations des fonctionnaires en congé d'expectative	50.000
	Total de la 1 <sup>re</sup> Partie	198.431.000
	3° Partie	
*	Personnel en activité et en retraite	
	Charges sociales	
33-91	Prestations familiales	29.780.000
33-92	Prestations tacultatives	300.000
33-93	Sécurité sociale	5.300.000
33-95	Contribution aux œuvres sociales du ministère	200.000
	Total de la 3º Partie	35.580.000
	4° Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais	200.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	200.000 150.000
34-02	Administration centrale — Materiel et mobilier  Administration centrale — Fournitures	
34-04	Administration centrale — Fourintures  Administration centrale — Charges annexes	230.000 120.000
34-05	Administration centrale — Charges affilexes	15.000
34-11	Administration préfectorale. — Remboursement de frais	300.000
34-15	Administration préfectorale — Habillement	50.000
34-21	Administration départementale. — Remboursement de frais	780.000
34-25	Administration départementale — Habillement	mémoire
34-31	Sûreté nationale. — Remboursement de frais	3,600.000
34-32	Sûreté nationale — Matériel et mobilier	4.095.000
34-33	Sûreté nationale — Fournitures	1.830.000
34-34	Sûreté nationale — Charges annexes	1.269.000
34-35	Sûreté nationale — Habillement	6.336.000
34-36	Sûreté nationale — Alimentation	4.536.000
34-41	Protection civile — Remboursement de frais	30.000
34-42	Protection civile — Matériel et mobilier	500.000
34-43	Protection civile — Fournitures	60.000
34-44	Protection civile — Charges annexes	40.000
34-45	Protection civile — Habillement	100.000
34-46	Protection civile — Alimentation	100.000
<b>34</b> -51	Transmissions nationales — Remboursement de frais	200.000
34-52	Transmissions nationales — Matériel et mobilier	1.000.000
34-53	Transmissions nationales — Fournitures	135.000
34-54	Transmissions nationales — Charges annexes	3.000.000
34-55	Transmissions nationales — Habillement	20.000
34-56	Transmissions nationales — Alimentation	100.000
34-61	Centres de formation administrative — Remboursement de frais	27.000
34-62	Centres de formation administrative — Matériel et mobilier	50.000
34-63	Centres de formation administrative — Fournitures	50.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
34-64	Centres de formation administrative — Charges annexes	50.000
34-65	Centres de formation administrative — Habillement	2.400
34-91	Parc automobile	11.073.800
34-92	Loyers	900.000
	Total de la 4º Partie	40.949.200
	5° Partie	
ļ	Travaux d'entretien	
35-01	Entretien et réparations des immeubles de l'administration centrale	25.000
35-91	Entretien et réparations des immeubles des services extérieurs	3.440.000
	Total de la 5° partie	3.465.000
	6° Partie	
	Subvention de fonctionnement	
36-11	Subvention de fonctionnement à l'E.N.A.	3.450.000
	Total de la 6º partie	3.450.000
	7º Partie	
	Dépenses diverses	
37-21	Dépenses des élections	mémoire
37-22	Dépenses d'organisation de « l'Achaba »	300.000
37-23	Etat civil	3.000.000
37-31	Sûreté nationale. — Depenses diverses	1.215.000
	Total de la 7º Partie	4.515.000
	Total du Titre III	286.390.200
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Bourses	3.000.000
	Total de la 3ème partie	3.000.000
	6° Partie	
	Action sociale. — Assistance et solidarité	
46-01	Transport gratuit des indigents algériens	400.000
46-02	Secours d'extrême urgence aux victimes des calamités publiques	mémoire
	Total de la 6° partie	400.000
	Total du Titre IV	3.400.000
	Total pour le ministère de l'intérieur	289.790.200
		,•

Décret n° 67-4 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre des finances et du plan.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances et du plan,

Vu l'or soumance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 (article 7) ;

#### Décrète :

Article 1er. — Les crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre des finances et du plan, sont répartis au chapitre conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et du pla $_{\rm II}$  est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 janvier 1967.

Houari BOUMEDIENE.

#### TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement pour 1967 au ministre des finances et du plan

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVER EN C.A
	A — SERVICES FINANCIERS	
	Titre III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1™ Partie	
	Personnel. — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	4.190.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	124.510
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	17.000
31-11	' Trésor — Rémunérations principales	6.310.000
31-12	Trésor — Indemnités et allocations diverses	222.000
31-13	Trésor — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	84.000
31-21	Douanes — Rémunérations principales	18.770.310
31-22	Douanes - Indemnités et allocations diverses	606.600
31-23	Douanes — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	122.000
31-31	Service des impôts — Rémunérations principales	<b>3</b> 8.90 <b>0.000</b>
31-32	Service des impôts — Indemnités et allocations diverses	1.710.000
31-33	Service des impôts — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	235.000
31-41	Organisation foncière et cadastre — Rémunérations principales	1.300.000
31-42	Organisation foncière et cadastre — Indemnités et allocations diverses .	7.000
31-43	Organisation foncière et cadastre — Personnel vacataire et journalier Salaires et accessoires de salaires	14.700
31-51	Services communs et services divers — Rémunérations principales	2.804.815
31-52	· Services communs et services divers — Indemnités et allocations diverses.	310.000
31-53	Services communs et services divers — Personnel vacataire et journalier Salaires et accessoires de salaires	440.900
31-89	Personnel à reconvertir — Rémunérations principales	mémoire

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
31-92	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	200.000
	Total de la 1ª Partie	76.368.835
	3º Partie	
	Personnel en activité et en retraite Charges sociales	
33-91	Prestations familiales	12 000 000
<b>33</b> -92	Prestations facultatives	5.000
33-93	Sécurité sociale	2.395.000
	Total de la 3º Partie	14.400.000
	4° Partie Matériel et fonctionnement des services	
	materies et jonetionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	<b>2</b> 82 000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	40.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	160.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	40.000
34-05	Administration centrale — Habillement	10.000
34-11	Trésor — Remboursement de frais	100.000
34-12	Trésor — Matériel et mobilier	50.000
34-13	Trésor — Fournitures	150.000
34-14	Trésor — Charges annexes	546.000
34-15	Trésor — Habillement	9.000
34-21	Douanes — Remboursement de frais	<b>3</b> 50.00 <b>0</b>
34-22	Douanes — Matériel et mobilier	117.940
34-23	Douanes — Fournitures	100.000
34-24	Douanes — Charges annexes	<b>5</b> 58.00 <b>0</b>
34-25	Douanes — Habillement	300.000
34-31	Service des impôts — Remboursement de frais	2.291.580
34-32	Service des impôts — Matériel et mobilier	İ
34-33	Service des impôts — Fournitures	2.500.000
34-34	Service des impôts — Charges annexes	<b>5</b> 45. <b>600</b>
34-35	Service des impôts — Habillement	33.100
34-41	Organisation foncière et cadastre — Remboursement de frais	100.000
34-42	Organisation foncière et cadastre — Matériel et mobilier	15.000
34-43	Organisation foncière et cadastre — Fournitures	30.000
34-44	Organisation foncière et cadastre — Charges annexes	21.000
34-45	Organisation foncière et cadastre — Habillement	<b>3</b> .80 <b>0</b>
34-51	Services communs et services divers — Remboursement de frais	57.000

N° des		CD TD TTG
CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
34-52	Services communs et services divers — Matériel et mobilier	60.000
34-53	Services communs et services divers — Fournitures	387.700
34-54	Services communs et services divers — Charges annexes	3.424.175
34-55	Services communs et services divers — Habillement	2.880
34-62	Service du budget — Matériel et fonctionnement	60.000
34-91	Parc automobile	721.390
34-92	Loyers	540.000
	Total de la 4ème partie	13.866.165
	5° Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Entretien des immeubles de l'administration centrale	£ 000
35-11	Entretien des immeubles des services extérieurs	5.000 360.000
	Total de le E ème mentie	
	Total de la 5 ème partie  Total pour le ministère des finances et du plan (Services)	365.000
	financiers)	105.000.00 <b>0</b>
	B _ DIRECTION GENERALE DU PLAN ET DES ETUDES ECONOMIQUES	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Rémunérations principales	2.757 000
31-02	Indemnités et allocations diverses	93.000
31-03	Personnel vacataire et journalier	300.000
31-11	Services extérieurs — Rémunérations principales	mémoire
31-12	Services extérieurs — Indemnités et allocations diverses	mémoire
31-89	Personnel à reconvertir	
31-92	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	20.000
	Total de la lère partie	3.170.000
	3ème Partie	
	Personnel en activité et en retraite	
	Charges sociales	,
33-91 33-93	Prestations familiales	<b>250.000</b> 120.000
	Total de la 3ème partie	370.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	•
34 -01	Remboursement de frais	216.000
34-02	Matériel et mobilier	50.000
34-03	Fournitures	380.000
34 -04	Charges annexes	65.000
34-05	Habillement	4.000
34-11	Services extérieurs — Remboursement de frais	mémoire
34-12	Services extérieurs — Matériel et mobilier	mémoire
34-13	Services extérieurs — Fournitures	mémoire
34-14	Services extérieurs — Charges annexes	mémoire
34-91	Parc automobile	90.000
34-92	Loyers	75.000
	Total de la 4ème partie	880.000
	Total du titre III	4.420.000
	TITRE IV	(
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	4ème Partie	
	Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Subventions aux associations coopérant aux activités du plan	5.000
	Total de la 4ème partie	5.000
·	Total du titre IV	5.000
	Total pour la direction générale du plan et des études	
	économiques	4.425.000
	Total général pour le ministère des finances et du plan	109.425.0 <b>00</b>
	·	
'	•	

Décret n° 67-5 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1963 portant loi de finances pour 1967 au ministre de l'agriculture et de la réforme agraire.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances et du plan.

Vu l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 purtue loi de finances pour 1967 (article 7) ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits ouverts au titre du budget de fonc-

tionrement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1963 portant loi de finances pour 1967 au ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et du plan et le ministre de l'agriculture et de la réforme agraire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 janvier 1967.

Houari BOUMEDIENE.

#### TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement pour 1967 au ministre de l'agriculture et de la réforme agraire

Services extérieurs de l'orientation agricole — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVER EN D.A
1º Partie   Personnel. — Rémunérations d'activité   31-01   Administration centrale. — Rémunérations principales   2.966.00   31-02   Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses   172.60   31-03   Administration centrale. — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires   270.00   31-11   Services extérieurs de la production végétale et des statistiques — Rémunérations principales   7.845.60   31-12   Services extérieurs de la production végétale et des statistiques — Personnel vacataire et journalier — Salaires ct accessoires de salaires   93.00   31-21   Services extérieurs de la production animale — Rémunérations principales   2.479.00   31-22   Services extérieurs de la production animale — Rémunérations principales   2.479.00   31-23   Services extérieurs de la production animale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires   1.984.304   31-31   Services extérieurs de l'orientation agricole — Rémunérations principales   2.440.000   31-32   Services extérieurs de l'orientation agricole — Rémunérations principales   2.440.000   31-33   Services extérieurs de l'orientation agricole — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires   2.440.000   31-34   Services extérieurs de la recherche agronomique — Rémunérations principales   31-41   Services extérieurs de la recherche agronomique — Rémunérations principales   31-42   Services extérieurs de la recherche agronomique — Rémunérations principales   31-52   Services extérieurs de la répression des fraudes — Rémunérations principales   31-52   Services extérieurs de la répression des fraudes — Rémunérations principales   31-53   Services extérieurs de la répression des fraudes — Indemnités et allocations diverses   31-55   Services extérieurs de la répression des fraudes — Indemnités et allocations diverses   31-55   Services extérieurs de la répression des fraudes — Indemnités et allocations diverses   31-55   Services extérieurs de la répression des fraudes — Inde		TITRE III	
Personnel. — Rémunérations d'activité   31-01   Administration centrale. — Rémunérations principales		MOYENS DES SERVICES	
Administration centrale. — Rémunérations principales		1 <sup>re</sup> Partie	
Administration centrale. — Rémunérations principales   2,966.00		Personnel. — Rémunérations d'activité	
Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	31-01	1 · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	2.000.000
Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires  31-11 Services extérieurs de la production végétale et des statistiques — Rémunérations principales  31-12 Services extérieurs de la production végétale et des statistiques — Indemnités et allocations diverses  31-13 Services extérieurs de la production végétale et des statistiques — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires  31-21 Services extérieurs de la production animale — Rémunérations principales  31-22 Services extérieurs de la production animale — Indemnités et allocations diverses  31-23 Services extérieurs de la production animale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires  31-31 Services extérieurs de l'orientation agricole — Rémunérations principales  31-32 Services extérieurs de l'orientation agricole — Rémunérations diverses  31-33 Services extérieurs de l'orientation agricole — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires  31-41 Services extérieurs de l'orientation agricole — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires  31-42 Services extérieurs de la recherche agronomique — Rémunérations principales  31-43 Services extérieurs de la recherche agronomique — Rémunérations principales  31-44 Services extérieurs de la recherche agronomique — Indemnités et allocations diverses  31-55 Services extérieurs de la répression des fraudes — Rémunérations principales  31-50 Services extérieurs de la répression des fraudes — Indemnités et allocations diverses  31-51 Services extérieurs de la répression des fraudes — Indemnités et allocations diverses  31-53 Services extérieurs de la répression des fraudes — Personnel vacataire et allocations diverses  31-54 Services extérieurs de la répression des fraudes — Personnel vacataire et allocations diverses	31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	
Services extérieurs de la production végétale et des statistiques — Rémunérations principales	31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires	
Services extérieurs de la production végétale et des statistiques — Indemnités et allocations diverses — Services extérieurs de la production végétale et des statistiques — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires — Services extérieurs de la production animale — Rémunérations principales — Services extérieurs de la production animale — Indemnités et allocations diverses — Services extérieurs de la production animale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires — 1.984 304 — Services extérieurs de l'orientation agricole — Rémunérations principales — Services extérieurs de l'orientation agricole — Indemnités et allocations diverses — Services extérieurs de l'orientation agricole — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires — 2.440.000 — 31-33 — Services extérieurs de l'orientation agricole — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires — 2.150.000 — 31-41 — Services extérieurs de la recherche agronomique — Rémunérations principales — Services extérieurs de la recherche agronomique — Indemnités et allocations diverses — 7.000 — 31-51 — Services extérieurs de la répression des fraudes — Rémunérations principales — 31-52 — Services extérieurs de la répression des fraudes — Rémunérations principales — 31-53 — Services extérieurs de la répression des fraudes — Indemnités et allocations diverses — 11.000 — 31-53 — Services extérieurs de la répression des fraudes — Personnel vacataire — 11.000	31-11	Services extérieurs de la production végétale et des statistiques — Rému-	
Services extérieurs de la production vegétale et des statistiques — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .  Services extérieurs de la production animale — Rémunérations principales .  Services extérieurs de la production animale — Indemnités et allocations diverses .  Services extérieurs de la production animale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .  Services extérieurs de l'orientation agricole — Rémunérations principales .  Services extérieurs de l'orientation agricole — Indemnités et allocations diverses .  Services extérieurs de l'orientation agricole — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires .  Services extérieurs de la recherche agronomique — Rémunérations principales .  Services extérieurs de la recherche agronomique — Indemnités et allocations diverses .  Services extérieurs de la recherche agronomique — Indemnités et allocations diverses .  Services extérieurs de la répression des fraudes — Rémunérations principales .  Services extérieurs de la répression des fraudes — Indemnités et allocations diverses .  Services extérieurs de la répression des fraudes — Indemnités et allocations diverses .  Services extérieurs de la répression des fraudes — Personnel vacataire et allocations diverses .	31-12	Services extérieurs de la production végétale et des statistiques In-	
Services extérieurs de la production animale — Rémunérations principales  Services extérieurs de la production animale — Indemnités et allocations diverses  Services extérieurs de la production animale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires  Services extérieurs de l'orientation agricole — Rémunérations principales — Services extérieurs de l'orientation agricole — Indemnités et allocations diverses — Services extérieurs de l'orientation agricole — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires — 2.150.000  Services extérieurs de l'orientation agricole — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires — 2.150.000  Services extérieurs de la recherche agronomique — Rémunérations principales — 1.577.000  Services extérieurs de la recherche agronomique — Indemnités et allocations diverses — 7.000  Services extérieurs de la répression des fraudes — Rémunérations principales — 681.515  Services extérieurs de la répression des fraudes — Indemnités et allocations diverses — 11.000  Services extérieurs de la répression des fraudes — Personnel vacataire et allocations diverses — 11.000  Services extérieurs de la répression des fraudes — Personnel vacataire et allocations diverses — 11.000	31-13	Services extérieurs de la production vegétale et des statistiques — Per-	
Services extérieurs de la production animale — Indemnités et allocations diverses	31-21	Services extérieurs de la production animale — Rémunérations prin-	
Services extérieurs de la production animale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	31-22	Services extérieurs de la production animale — Indemnités et allocations	
Services extérieurs de l'orientation agricole — Rémunérations principales	31-23	Services extérieurs de la production animale — Personnel vacataire	
Services extérieurs de l'orientation agricole — Indemnités et allocations diverses	31-31	Services extérieurs de l'orientation agricole — Rémunérations princi-	
Services extérieurs de l'orientation agricole — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	31-32	Services extérieurs de l'orientation agricole — Indemnités et allocations	2.410.000
Services extérieurs de la recherche agronomique — Rémunérations principales  Services extérieurs de la recherche agronomique — Indemnités et allocations diverses	31-33	Services extérieurs de l'orientation agricole — Personnel vacataire et	88.000
31-42 Services extérieurs de la recherche agronomique — Indemnités et allocations diverses	31-41	Services extérieurs de la recherche agronomique — Rémunérations	2.150.000
31-51 Services extérieurs de la répression des fraudes — Rémunérations principales	31-42	Services extérieurs de la recherche agronomique — Indemnités et	1.577.000
31-52 Services extérieurs de la répression des fraudes — Indemnités et allocations diverses	31-51	Services extérieurs de la répression des fraudes — Rémunérations prin-	7.000
31-53 Services extérieurs de la répression des fraudes — Personnel vacataire	31-52	Services extérieurs de la répression des fraudes — Indemnités et	
et journalier — Salaires et accessoires de salaires 9.000	31-53		

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
31-61	Services extérieurs des affaires sociales — Rémunérations principales	372.000
31-62	Services extérieurs des affaires sociales — Indemnités et allocations diverses	<b>3</b> .500
31-63	Services extérieurs des affaires sociales — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	9.000
31-71	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Rémunérations principales	11.343.064
31-72	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Indemnités et allocations diverses	<b>7</b> 50.000
31-73	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires.	53.050
31-75	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Garde supplétive forestière	10.010.397
31-81	Services exterieurs du génie rural — Rémunérations principales	3.656.000
31-82	Services extérieurs du génie rural — Indemnités et allocations diverses .	575.000
31-83	Services extérieurs du génie rural — Personnel vacataire et journalier Salaires et accessoires de salaires	
31-85	Services extérieurs du génie rural — Ouvriers permanents du génie rural — Rémunérations principales	
31-86	Services extérieurs du génie rural — Ouvriers permanents du génie rural — Indemnités et allocations diverses	,
31-89	Personnel à reconvertir — Rémunérations principales	
31-92	Traitement du personnel en congé de longue durée	30.000
	Total de la 1ère partie du titre III	55.134.800
·	3° Partie	00.101.000
	Personnel en activité et en retraite	
	Charges sociales	
33-91	Prestations familiales	5.900.000
33-92	Prestations facultatives	20.000
33-93	Sécurité sociale — Cotisations dues par l'Etat	1.431.000
33-95	Contribution aux œuvres sociales du ministère	mémoire
	Total de la 3ème partie du titre III	7.351.C00
	4º Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	120.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	50.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	175.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	
34-05	Administration centrale — Habillement	13.000
34-11	Services extérieurs de la production végétale et des statistiques — Remboursement de frais	
34-12	Services extérieurs de la production végétale et des statistiques — Ma- tériel et mobilier	16.000
34-13	Services extérieurs de la production végétale et des statistiques Fournitures	4=0.000
34-14	Services extérieurs de la production végétale et des statistiques Charges annexes	400.000
34-21	Services extérieurs de la production animale — Remboursement de frais	100 000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
34-22	Services extérieurs de la production animale — Matériel et mobilier	623.000
34-23	Services extérieurs de la production animale — Fournitures	64 000
34-24	Services extérieurs de la production animale — Charges annexes	66.600
34-31	Services éxtérieurs de l'orientation agricole — Remboursement de frais .	30.000
34-32	Services extérieurs de l'orientation agricole — Matériel et mobilier	20.060
34-33	- Services extérieurs de l'orientation agricole — Fournitures	144.000
34-34	Services extérieurs de l'orientation agricole — Charges annexes	<b>3</b> 50.00 <b>0</b>
34-35	Services extérieurs de l'orientation agricole — Habillement	10.000
34-36	Services extérieurs de l'orientation agricole — Alimentation des élèves et stagiaires	1.200.000
34-41	Stations des pêches de Béni Saf et de Bou Ismaïl — Remboursement de frais	12.000
34-42	Stations des pêches de Béni Saf et de Bou Ismaïl — Matériel et mobilier	42.000
34-43	Stations des pêches de Béni Saf et de Bou Ismaïl — Fournitures	22.000
34-44	Stations des pêches de Béni Saf et de Bou Ismaïl — Charges annexes	45.000
34-51	Services extérieurs de la répression des fraudes — Remboursement de frais	100 000
34-52	Services extérieurs de la répression des fraudes — Matériel et mobilier	100.000 30.000
34-53		32.000
34-54	Services extérieurs de la répression des fraudes — Fournitures  Services extérieurs de la répression des fraudes — Charges annexes	24.000
34-55	Services extérieurs de la répression des fraudes — Habillement	mémoire
34-61	Services extérieurs des affaires sociales — Remboursement de frais	40.000
34-62	Services extérieurs des affaires sociales — Matériel et mobilier	1.000
34-63	Services extérieurs des affaires sociales — Fournitures	9.000
34-64	Services extérieurs des affaires sociales — Charges annexes	14.000
34-71	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Remboursement de frais	640.000
34-72	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Matériel et mobilier	40.600
34-73	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Fournitures	219.000
34-74	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Charges annexes	202.000
34-75	Services extérieurs des forêts et de la défense et restauration des sols — Habillement	1.000.000
34-81	Services extérieurs du génie rural — Remboursement de frais	471.000
34-82	Services extérieurs du génie rural — Matériel et mobilier :	37.000
34-83	Services extérieurs du génie rural — Fournitures	170.000
34-84	Services extérieurs du génie rural — Charges annexes	300.000
34-85	Services extérieurs du génie rural — Habillement	10.000
34-91 34-92	Parc automobile	3.300.000
04-52	Loyers  Total de la 4ème partie du titre III	300.000
	5' Partie	11.120.200
0.5.01	Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale —Entretien de l'immeuble	30.000
35-11	Services extérieurs — Entretien des immeubles	1.674.000
35-12	Travaux d'entretien dans les reboisements	900.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
35-1 <b>3</b> 35-14	Fonctionnement des pépinières Entretien des exploitations des établissements d'enseignement agricole	4.500.000
	et du dépôt de Tiaret	350.000
35 - 15	Travaux de lutte contre l'incendie	498.000
35-16	Entretien des ouvrages d'hydraulique et d'ouvrages divers	500.000
	Total de la 5ème partie du titre III	8.452.000
	6° partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-11	Subventions aux établissements publics	2.750.600
	Total de la 6ème partie du titre III	2.750.000
	Total du titre III	84.808.000
:	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3° Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Bourses	200.000
43-02	Indemnités aux stagiaires	800.000
43-03	Vulgarisation	300.000 200.000
43-31	Orientation agricole — Formation des cadres	300.600
43-32	Orientation agricole — Apprentissage agricole et horticole	1.800.000
	Total de la 3ème partie du titre IV	1.500.000
	4° Partie	
	Action économique. — Encouragements et interventions	
44-01 44-12	Expositions et manifestations d'intérêt général	32.000 1.850.000
44-22	Lutte antiacridienne  Lutte contre les maladies animales	1.600,000
44-23	Subventions aux S.A.P. pour rémunérations des directeurs et moniteurs .	5.918.000
44-24	Subventions aux S.A.P. pour travaux et dépenses de fonctionnement	, .
44-27	des bureaux et véhicules des moniteurs des S.A.P	mémoire
44-28	protection des végétaux	40.000
44-41	Encouragement à la production animale	100.000
44-42	algérienne	100.000 mémoire
44-71	Subventions aux organismes de crédit et de coopération agricole Exploitations des bois et lièges	mémoire
44-82	Subvention en annuités pour travaux d'égoûts d'alimentation en eau	, .
44-83	potable et travaux d'hydraulique	mémoire mémoire
47-03	Résorption des excédents céréaliers	9.640.000
	Total de la 4ème partie du titre IV	2.010.000
	6° Partie	
	Action sociale. — Assistance et solidarité	
46-01	Prêts et secours exceptionnels aux agriculteurs ou éleveurs victimes de sinistres imprévisibles	mémo;re
	Total de la 6ème partie du titre IV	mémoire
	Total du titre IV	11.440.000
	Total pour le ministère de l'agriculture et de la réforme agraire	96.248.0 <b>00</b>

Décret n° 67-6 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits suverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 68-868 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre de l'information.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances et du plan, Vu l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 (article 7); Décrète :

Article 1 ... Les crédits ouverts au titre du budget de fonc-

tionnement par l'ordonnance n° 66-366 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre de l'information, sont répartis, par chapitre, conformément au tableau «A» annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et du plan et le ministre de l'information sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire. Fait à Alger, le 9 janvier 1967.

Houari BOUMEDIENE

#### TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement pour 1967 au ministre de l'information

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	TITRE III	
l	MOYENS DES SERVICES	
I	lêre Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Remunérations principales	2.403.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	156.000
31-03	Personnel vacataire et journalier - Salaires et accessoires de salaires	240.000
31-11	Services extérieurs — Rémunérations principales	mémoire
31~12	Services extérieurs — Indemnités et allocations diverses	mémoire
31-89	Personnel à reconvertir	mémoire
31-92	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	mémoire
I	Total de la lére partie	2.799.000
	3ème Partie	
	Charges sociales	222
33-91	Prestations familiales	
33-92	Prestations facultatives	5.000
33-93	Sécurité sociale	130.000 355.000
	Total de la 3ème partie	333.000
04.00	Materiel et fonctionnement des services	905 1.00
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	
34-02 34-03	Administration centrale — Matériel et mobilier	100.600 1,350.600
1	Administration centrale — Fournitures	
34-04 34-05	Administration centrale — Charges annexes	3,500
	Administration centrals — Habillement	némoire
34-11 34-12	Services extérieurs — Remboursement de frais	mémoire
34-13	Services extérieurs — Matériel et mobilier	· · · · · ·
34-91	Services extérieurs - Fournitures	190.000
34-92	Parc automobile	8.000
34-82	Loyers Total de la 4ème partie	
	5ème partie Travaux d'entretien	•
35-01	Travaux d'entretien des bâtiments	157,400
00-01	Total de la Seme partie	
	Total pour le titre III	5,460,000
1	TITRE IV	0.200.000
	INTERVENTIONS PUBLIQUES 3' Partie	
i	Action éducative et culturelle	
43 -01	Encouragement aux créations d'ordre culturel	240.000
	4eme Partie	
1	Action economique - Encouragements et interventions	
44-01	Subvention de fonctionnement à la R.T.A.	16.030.000
14-02	Subvention à l'Agence « Algérie Presse Service »	4.500.000
14-03	Subvention au Théâtre National Algérien	3.800 000
44 - 04	Aide exceptionneile à la presse	2.000.000
	Total de la 4ème partie	28.300.000
	Total pour le titre IV	26.549.000
	Total pour le ministère de l'information	32.000.000

Décret n° 67-7 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre de la justice, garde des sceaux.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances et du plan,

Vu l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 (article 7);

#### Décrète :

Article 1°. - Les crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966

portant loi de finances pour 1967 au ministre de la tustice, garde des sceaux, sont répartis, par chapitre, conformement au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et du plan et le ministre de la justice, garde des sceaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publie au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 janvier 1967.

Houari BOUMEDIENE.

#### TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement pour 1967 au ministre de la justice, garde des sceaux

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1° Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	900.000
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	110.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	120.000
31-11	Services judiciaires — Rémunerations principales	15.600.000
31-12	Services judiciaires - Indemnités et allocations liverses	2.150.000
31-13	Services judiciaires — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	<b>180 300</b>
31-21	Services pénitentiaires — Rémunérations principales	9,000,000
31-22	Services pénitentiaires — Indemnités et allocations diverses	881.000
31-32	Indemnités représentatives de frais dues aux membres des juridictions spéciales	280.000
31-89	Personnel à reconvertir	mémoire
31-92	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	300.600
	Total de la 1° Partie	29.521.500
	3° Partie	
	Charges sociales	
33-91	Prestations familiales	6.000 000
33-92	Prestations facultatives	20.000
33-93	Sécurité sociale	1.002 000
33-95	Contribution aux œuvres sociales du ministère	20.000
	Total de la 3° partie	7.042.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	4º Partie Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais	80.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	120.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	58.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	120.000
34-05	Administration centrale — Habillement	<b>7</b> .09 <b>0</b>
34-11	Services judiciaires — Remboursement de frais	350.000
34-12	Services judiciaires — Matériel et mobilier	160.900
34-13	Services judiciaires — Fournitures	450.000
34-14	Servicės judiciaires — Charges annexes	
34-15	Services judiciaires — Habillement	130.000
34-21	Services pénitentiaires — Remboursement de frais	710.060
34-22	Services pénitentiaires — Matériel et mobilier	159 300
34-23	Services pénitentiaires — Fournitures	110.000
34-24	Services pénitentiaires — Charges annexes	= = = = = = = = = = = = = = = = = = = =
34-25	Services pénitentiaires — Habillement	500.000 <b>3.</b> 250.000
34-26	Services pénitentiaires — Alimentation des détenus	20,400
34-32	Cours spéciales — Frais de déplacements	400 000
34-91	Parc automobile	100.000
34-92	Loyers	
	Total de la 4ème partie	8.024.300
:	5° Partie Travaux d'entretien	
35-01	Administration centrale — Entretien des bâtiments	56.300
35-01	Services extérieurs — Entretien des bâtiments	300.000
22-11	Total de la 5ème partie	350.000
	7° Partie	
	Dépenses diverses	
	Frais de justice criminelle	50.000
37-11	Total de la 7ème partie	
	Total pour le titre III	<u> </u>
	Total pour le title III	1
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3° Partie	
li	Action éducative et culturelle	00 000
43-01	Complément de bourses de stage des magistrats	
	Total de la 3º Partie	20.000
ł	Total du titre IV	20.000
	Total pour le ministère de la justice	45,007.300

Décret n° 67-8 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre de l'éducation nationale.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances et du plan,

Vu l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 (article 7) ;

#### Décrète:

Article 1°. - Les crédits ouverts au titre du budget de fonc-

tionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre de l'éducation nationale, sont répartis par chapètre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et du plan et le ministre de l'éducation nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publie au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 janvier 1967.

Houari BOUMEDIENE.

#### TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement pour 1967 au ministre de l'éducation nationale

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT
	Titre III MOYENS DES SERVICES	
	1° partie Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	4.075.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	260.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier	104.000
31-11	Administration académique — Rémunérations principales	8.140.000
31-12	Administration académique — Indemnités et allocations diverses	550.000
31-13	Administration académique — Personnel vacataire et journalier	75.000
31-21	Etablissements d'enseignement supérieur — Rémunérations principales.	20.120.000
31-22	Etablissements d'enseignement supérieur — Indemnités et allocations diverses	3.200.000
31-23	Ecole normale supérieure — Rémunérations principales	2.560.000
31-24	Ecole normale supérieure — Indemnités et allocations diverses	40.000
31-31	Etablissements d'enseignement secondaire — Personnel enseignant — Rémunérations principales	<b>10</b> 6.991.0 <b>00</b>
31-32	Etablissements d'enseignement secondaire — Personnel enseignant — Indemnités et allocations diverses	3.400.000
31-33	Etablissements d'enseignement secondaire — Personnel administratif	29.361.000
31-34	Etablissements d'enseignement secondaire — Personnel administratif — Indemnités et allocations diverses	714.460
31-43	Etablissements d'enseignement primaire — Rémunérations principales	317.188.760
31-44	Etablissements d'enseignement primaire — Indemnités et allocations diverses	18.470.000
31-45	Institut pédagogique national — Rémunérations principales	1.330.000
31-46	Institut pédagogique national — Indemnités et allocations diverses	20.000
31-47	Orientation scolaire et professionnelle - Rémunérations principales	549 000
31-48	Orientation scolaire et professionnelle — Indemnités et allocations diverses	15.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
31-49	Centre national d'alphabétisation — Rémunérations principales	747.900
31-50	Centre national d'alphabétisation — Indemnités et allocations diverses	180.000
31-51	Bibliothèque et archives nationales — Rémunérations principales	881.000
31-52	Bibliothèque et archive snationales — Indemnités et allocations diverses	15,900
31-53	Bibliothèque et archives nationales — Personnel vacataire et jour- nalier	50,000
31-55	Centre national des œuvres scolaires et universitaires — Rémunérations principales	1.608.000
31-56	Centre national des œuvres scolaires et universitaires — Indemnités et allocations diverses	10.000
31-61	Beaux-Arts — Enseignement artistique — Musées et antiquités — Rému- nérations principales	1,270.000
31-62	Beaux-Arts — Enseignement artistique — Musées et antiquités — Indemnités et allocations diverses	100 000
31-63	Beaux-Arts — Antiquités classiques et musulmanes — Personnel vaca- taire et journalier	750.900
31-65	Rémunérations des agents français en coopération technique culturelle .	mémoire
31-39	Personnel à reconvertir	mémoire
31-92	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	250.000
	Total de la 1 <sup>re</sup> partie	523.024,220
	3ème Partie	•
	Charges sociales	
33-91	Prestations familiales	36.850.000
33-92	Prestations facultatives	100.000
33-93	Sécurité sociale	14.550.000
	Total de la 3° partie	51.500.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	500.00 <b>0</b>
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	170.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	500.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	1.070.000
34-05	Administration centrale — Habillement	7.680
34-11	Administration académique — Remboursement de frais	3.000.000
34-12	Administration académique — Matériel et mobilier	100.900
34-13	Administration académique — Fournitures	800.000
34-14	Administration académique — Charges annexes	400.000
34-13 34-14 34-15 34-21	Administration académique — Habillement	mémoire
34-21	Enseignement primaire — Remboursement de frais	1.450.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
34-23	Enseignement primaire — Fournitures	mémoire
34-31	Orientation professionnelle — Remboursement de frais	3.000
34-32	Orientation professionnelle — Matériel et mobilier	53,600
34-33	Orientation professionnelle — Fournitures	15.000
34-34	Orientation professionnelle — Charges annexes	15.600
34-41	Alphabétisation — Remboursement de frais	100.000
34-51	Bibliothèques et archives — Remboursement de frais	5.000
34-52	Bibliothèques et archives — Matériel et mobilier	105.000
34-53	Bibliothèques et archives — Fournitures	35,000
34-54	Bibliothèques et archives — Charges annexes	400 000
34-55	Bibliothèques et archives — Habillement	2.500
34-61	Beaux-Arts — Remboursement de frais	15 000
34-62	Beaux-Arts — Matériel et mobilier	106.000
34-63	Beaux-Arts — Fournitures	165.600
34-64	Beaux-Arts — Charges annexes	100.000
34-65	Beaux-Arts — Habillement	15.600
34-91	Parc automobile	340 6 <b>00</b>
34-92	Loyers	253.00 <b>0</b>
	Total de la 4° Partie	9.725.760
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Entretien et réparations des bâtiments de l'éducation nationale — Administration centrale	110.000
35-11	Entretien et réparations des bâtiments de l'éducation nationale —	·
	Services extérieurs et établissements d'enseignement du second degré	3.440.000
35-12	Etablissements d'enseignement primaire — Entretien et réparation des bâtiments scolaires sur les ressources versées par les communes par voie de fonds de concours	mémoire
	Total de la 5° Partie	3.550.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-21	Etablissements d'enseignement supérieur. — Subventions de fonc- nement et de matériel	4.895.00 <b>0</b>
36-22	Ecole normale supérieure — Subvention de fonctionnement et de matériel	280.600
36-31	Etablissements d'enseignement secondaire — Subventions de fonction- nement et de matériel	9,100,000
36-42	Etablissements d'enseignement primaire avec internat — Subventions de fonctionnement	245.900
36-43	Institut pédagogique national — Subventions de fonctionnement	2.000.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
36-49	Centre national d'alphabétisation — Subvention de fonctionnement	1.000.300
36-50	Formation culturelle et professionnelle des enseignants	150.000
36-51	Centre national des œuvres scolaires et universitaires — Subventions de fonctionnement	<b>1</b> .750.∪00
36-61	Beaux-Arts — Grand Prix — Expositions — Subvention de fonction- nement	- 50.090
	Total de la 6ème Partie	19.470.000
	Total du titre III	607.270.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Bourses diverses d'enseignement public	54.570.000
43-41	Œuvres complémentaires de l'école	100.600
43-42	Cantines scolaires	18.000 000
	Total de la 3ème Partie	72.670.600
	6ème Partie	
	Action sociale — assistance et solidarité	
46-21	Œuvres sociales en faveur des étudiants	50.900
	Total de la 6ème partie	50.000
46-21 47-21	7ème Partie	
	Action sociale — Prévoyance	
47-21	Hygiène scolaire et universitaire	10.060
	Total de la 7ème Partie	10.000
	Total du titre IV	72.730.000
	Total pour le ministère de l'éducation nationale	680.000.500

Décret n° 67-9 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre de la santé publique.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances et du plan,

Vu l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 (article 7);

#### Décrète :

Article 1er. - Les crédits ouverts au titre du budget de fonc-

tionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre de la santé publique, sont répartis par chapitre, conformément au tableau . A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et du plan et le ministre de la santé publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 janvier 1967.

Houari BOUMEDIENE.

#### TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement pour 1967 au ministre de la santé publique

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1" Partie	•
	Personnel-Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	2.385.500
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	151.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	500.000
31-11	Services extérieurs de la santé publique et de la population — Rému- nérations principales	12.536.000
31-12	Services extérieurs de la santé publique et de la population — Indem- nités et allocations diverses	4.000.000
31-13	Services extérieurs de la santé publique et de la population — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	150.000
31-21	Service de la lutte contre les maladies et les épidémies — Rémunérations principales	<b>2.097</b> .00 <b>0</b>
31-22	Service de la lutte contre les maladies et les épidémies — Indemnités et allocations diverses	mémoire
31-23	Service de la lutte contre les maladies et les épidémies — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	<b>4</b> 54,000
31-31	Protection médicale des jeunes — Hygiène scolaire et universitaire — Rémunérations principales	878.000
31-32	Protection médicale des jeunes — Hygiène scolaire et universitaire — Indemnités et allocations diverses	15.000
31-33	Protection médicale des jeunes — Hygiène scolaire et universitaire — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	98.000
31-41	Contrôle sanitaire aux frontières — Rémunérations principales	245.000
31-42	Contrôle sanitaire aux frontières — Indemnités et allocations diverses	4:000
31-43	Contrôle sanitaire aux frontières — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	80.530
31-51	Ecoles d'enseignement du personnel de la santé publique — Rémuné- rations principales	750.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
31-52	Ecoles d'enseignement du personnel de la santé publique — Indemnités et allocations diverses	15.000
31-53	Ecoles d'enseignement du personnel de la santé publique — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	800.000
31-61	Ecole des jeunes sourds — Rémunérations principales	239.600
<b>3</b> 1-62	Ecole des jeunes sourds — Indemnités et allocations diverses	mémoire
31-63	Ecole des jeunes sourds — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	12.000
31-71	Ecoles des aveugles — Rémunérations principales	419.000
31-72	Ecoles des aveugles — Indemnités et allocations diverses	mémoire
31-73	Ecoles des aveugles — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	25.000
31-81	Assistance technique internationale — Traitements et indemnités	9.000.000
31-89	Personnel à reconvertir — Rémunérations principales	mémoire
31-92	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	30.000
	Total de la 1º Partie	34.883.500
	3° Partie	
	Charges sociales	
	Cital ges sociates	
33-91	Prestations familiales	3.700.000
33-92	Prestations facultatives	mémoire 930.000
33-93	Sécurité sociale	mémoire
33-95	Contribution aux œuvres sociales du ministère	4.630.000
	4° Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	160.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	30.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	175.900
34-04	Administration centrale — Charges annexes	77.600
34-05	Administration centrale — Habillement	20.090
34-11	Services extérieurs de la santé publique et de la population — Remboursement de frais	250,000
34-12	Services extérieurs de la santé publique et de la population — Matériel et mobilier	15.000
34-13	Services extérieurs de la santé publique et de la population — Four- nitures	65.000
34-14	Services extérieurs de la santé publique et de la population — Charges annexes	93.000
34-21	Service de la lutte contre les maladies et les épidemies — Rembour- sement de frais	90.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
<b>34-</b> 22	Service de la lutte contre les maladies et les épidémies — Matériel technique	70.000
34-23	Service de la lutte contre les maladies et les épidémies — Fournitures	<b>4</b> .240.600
34-24	Service de la lutte contre les maladies et les épidémies — Charges annexes	30.900
34-26	Service de la lutte contre les maladies et les épidemies — Alimentation	<b>40</b> . <b>ს</b> მ0
3 <del>1</del> -31	Protection médicale des jeunes — Hygiène scolaire et universitaire — Remboursement de frais	5.900
34-32	Protection médicale des jeunes — Hygiène scolaire et universitaire — Matériel et mobilier	15.000
34-33	Protection médicale des jeunes — Hygiène scolaire et universitaire — Fournitures	90.000
34-34	Protection médicale des jeunes — Hygiène scolaire et universitaire — Charges annexes	10.000
34-41	Contrôle sanitaire aux frontières — Remboursement de frais	5.000
34-42	Contrôle sanitaire aux frontières — Matériel et mobilier	5.000
34-43	Contrôle sanitaire aux frontières — Fournitures	32.000
34-44	Contrôle sanitaire aux frontières — Charges annexes	10.000
. 34-45	Contrôle sanitaire aux frontières — Habillement	7,300
34-51	Ecoles d'enseignement du personnel de la santé publique — Rembour- sement de frais	mémoire
34-52	Ecoles d'enseignement du personnel de la santé publique — Matériel et mobilier	mémoire
34-53	Ecoles d'enseignement du personnel de la santé publique — Fournitures	40.000
34-54	Ecoles d'enseignement du personnel de la santé publique — Charges annexes	93.000
34-56	Ecoles d'enseignement du personnel de la santé publique — Alimentation	900.000
34-61	Ecole des jeunes sourds — Remboursement de frais	1.600
34-62	Ecole des jeunes sourds — Matériel et mobilier	7.900
34-63	Ecole des jeunes sourds — Fournitures	10.000
34-64	Ecole des jeunes sourds — Charges annexes	7.000
34-66	Ecole des jeunes sourds — Alimentation	90.000
34-71	Ecoles des aveugles — Remboursement de frais	1.000
34-72	Ecoles des aveugles — Matériel et mobilier	12.500
34-73	Ecoles des aveugles — Fournitures	8.000
34-74	Ecoles des aveugles — Charges annexes	10.000
34-75	Ecoles des aveugles — Habillement des élèves	8.000
34-76	Ecoles des aveugles — Alimentation	70.000
`34-81	Assistance technique internationale — Remboursement de frais	600.000
34-91	Parc automobile	1.350.600
34-92	Loyers	60.000
	Total de la 4º Partie	8.911.500

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	5' Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Entretien des immeubles de l'administration centrale	20.000
35-02	Entretien des immeubles des services extérieurs	30.000
35-03	Entretien des immeubles de l'Institut Pasteur	10.990
	Total de la 5º Partie	60.000
	6° partie	
	Subvention de fonctionnement	
36-31	Institut national de la santé publique - Subvention de fonctionnement	850.000
	Total de la 6° Partie	850.000
	Total pour le titre III	49.335.000
		43.303.000
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3° Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-01	Etablissements d'enseignement de la santé publique — Bourses	400.000
	Total de la 3º Partie	<b>4</b> 00.J60
	6° Partie	
-	Action sociale. — Assistance et solidarité	
46-01	Frais d'hospitalisation à la charge de l'Etat	190.000.60 <b>0</b>
46-02	Fonctionnement de l'assistance médicale gratuite. — Participation de l'Etat	20.000.000
46-03	Enfants assistés et protection de l'enfance	7.000.000
46-04	Action en faveur des vieillards infirmes et incurables	1.000 000
46-05	Protection sociale des aveugles — Pensions et Allocations diverses	11.000 000
<b>4</b> 6-0 <b>6</b>	Subvention aux œuvres ayant pour objet la sauvegarde de la santé publique	265.u0 <b>0</b>
	Total de la 6º Partie	229.265.000
	7º Partie Action sociale — Prévoyance	
<del>4</del> 7-01	Contribution aux dépenses de l'Institut Pasteur	1.000.090
	Total de la 7º Partie	1.000.000
	Total du Titre IV	230.665 000
	Total pour le ministère de la santé publique	280.000.000

Décret n° 67-16 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre des anciens moudjahidine.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances et du plan,

Vu l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 (article 7) ;

#### Décrète:

Article 1er. — Les crédits ouverts au titre du budget de fonc-

tionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre des anciens moudjahidine, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et du plan et le ministre des anciens moudjahidine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 janvier 1967.

Houari BOUMEDIENE.

#### TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement pour 1967 au ministre des anciens moudjahidine

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	lère Partie Personnel — Rémunérations d'activit <b>é</b>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	2.399.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	90.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	265.000
31-11	Services extérieurs — Directions départementales des anciens mou- djahidine — Rémunérations principales	1.011.000
31-12	Services extérieurs — Directions départementales des anciens mou- djahidine — Indemnités et allocations diverses	25.000
31-13	Services extérieurs — Directions départementales des anciens mou- djahidine — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	54.500
31-31	Services extérieurs — Centres d'appareillage — Indemnités et allocations pales	270.105
31-32	Services extérieurs — Centres d'appareillage — Indemnités et allocations diverses	3.000
31-33	Services extérieurs — Centres d'appareillage — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	10.900
31-41	Services extérieurs — Centres de repos — Rémunérations principales	117.200
31-51	Services extérieurs — Maisons d'enfants de Chouhada — Rémunérations principales	6.246.000,
31-52	Services extérieurs — Maisons d'enfants de Chouhada — Indemnités et allocations diverses	47.000
31-53	Services extérieurs — Maisons d'enfants de Chouhada — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	2.506.600
31-61	Services extérieurs — Centre de formation professionnelle de la chaussure — Rémunérations principales	171.960
31-89	Personnel à reconvertir	mémoire
31-92	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	12.735
	Total pour la 1ère partie	13.230.000

N° des Chapitres	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
;	3ème Partie	
33-91	Personnel — Charges sociales Prestations familiales	2,000.000
33-92	Prestations facultatives	25.660
33-93	Sécurité sociale	400.000
33-95	Œuvres sociales du ministère	mémoire
	Total pour la 3ème partie	2.425.000
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	160.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	35 000
34-03	Administration centrale — Fournitures	190 600
34-04	Administration centrale — Charges annexes	230.500
34-05	Administration centrale — Habillement	20.600
34-11	Services extérieurs — Directions départementales des anciens moudja- hidine — Remboursement de frais	24.500
34-12	Services extérieurs — Directions départementales des anciens moudja- hidine — Matériel et mobilier	50.600
34-13	Services extérieurs — Directions départementales des anciens moudja- hidine — Fournitures	<b>2</b> 5.000
34-14	Services extérieurs — Directions départementales des anciens moudja- hidine — Charges annexes	95.000
34-31	Services extérieurs — Centres d'appareillage — Remboursement de frais	7.000
34-32	. Services extérieurs — Centres d'appareillage — Matériel et mobilier	410,000
34-33	Services extérieurs — Centres d'appareillage — Founritures	6.000
34-34	Services extérieurs — Centres d'appareillage — Charges annexes	40 ∪00
34-35	Services extérieurs — Centres d'appareillage — Habillement	<b>3</b> .00 <b>0</b>
34-11	Services extérieurs — Centres de repos — Remboursement de frais	2 300
34-42	Services extérieurs — eCntres de repos — Matériel et mobilier	<b>3</b> 0 61 <b>0</b>
34-43	Services extérieurs — Centres de repos — Fournitures	11.500
34-44	Services extérieurs — Centres de repos — Charges annexes	37.590
34-45	Services extérieurs — Centres de repos — Habillement	mémoire
34-46	Services extérieurs — Centres de repos — Alimentation	9000
34-51	Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Remboursement de frais	50.000
34-52	Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Matériel et mobilier	60.000
34-ა3	Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Fournitures	<b>3</b> 95.000
<b>34-5<del>1</del></b>	Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Charges annexes	<b>53</b> 5.000
34-55	Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Habillement	900.300
34-53	Services extérieurs — Maisons d'enfants de chouhada — Alimentation	5.480.000
34-61	Services extérieurs — Centre de formation professionnelle de la chaussure — Remboursement de frais	1.000
34-52	Services extérieurs — Centre de formation professionnelle de la	

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
34-63	Services extérieurs — Centre de formation professionnelle de la chausure — Fournitures	2.000
34-54	Services extérieurs — Centre de formation professionnelle de la	2.500
34-91	chausure — Charges annexes	30 700
34-92	Loyers	340.000 65.900
	Total pour la 4ème partie	9.436 000
	5° Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Entretien des immeubles de l'administration centrale	70.0 <b>00</b>
35-11	Entretien des immeubles des services extérieurs	250.000
	Total pour la 5ème partie	320 600
	7ème Partie	•
	Dépenses diverses	
37-01	Congrès	20.900
	Total du titre III	25.431.000
		-
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et solidarité	
46-01	Pensions aux anciens moudjahidine et à leurs ayants droit	<b>2</b> 53.000.00 <b>0</b>
46-02	Remboursement de frais de transports aux anciens moudjahidine	310.000
46-03	Frais de cures thermales	50.000
46-04	Frais et indemnités d'hospitalisation des anciens moudjahidine à l'étranger	60.600
46-05	Subventions aux institutions concernant les anciens moudjahidine	300.000
	Total pour la 6ème partie	253.720.00 <b>0</b>
	Total pour le titre IV	253,720.000
	Total pour le ministère des anciens moudjahidine	<b>279.151.000</b>
		•

Décret n° 11 du 9 janvier 1967 portant répartition de3 crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre de l'industrie et de l'énergie.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances et du plan,

Vu l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 (article 7) ;

#### Décrète

Article 1°. — Les crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966

portant loi de finances pour 1967 au ministre de l'inqustrie et de l'énergie, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et du plan et le ministre de l'industrie et de l'énergie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publie au Journal officiel de la Republique algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 janvier 1967.

Houari BOUMEDIENE.

#### TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement pour 1967 au ministre de l'industrie et de l'énergie

N° des HAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN D.A
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1º Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales	<b>3</b> 957 385
31-02	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	500.შშ0
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	98.390
	Direction des mines et de la géologie — Rémunérations principales	665.000
31-11	Direction des mines et de la géologie — Remandrations principales  Direction des mines et de la géologie — Indemnités et allocations	033.303
31-12	diverses	74.300
31-13	Services extérieurs — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	<b>77.</b> ⊍ <b>0</b>
31-21	Direction de l'industrie — Rémunérations principales	1.707.913
31-22	Direction de l'industrie — Indemnités et allocations diverses	143.797
31-31	Direction de l'énergie et des carburants. — Rémunérations principales	286 300
31-32	Direction de l'energie et des carburants. — Indemnités et allocations diverses	17.000
31-41	Direction de l'artisanat — Rémunérations principales	483.000
31-42	Direction de l'artisanat — Indemnités et allocations diverses	42.500
31-51	Formation professionnelle des artisans — Rémunérations principales	317.115
31-89	Personnel à reconvertir — Rémunérations principales	435.600
31-90	Personnel à reconvertir — Indemnités et allocations diverses	15.600
31-92	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	45 060
	Total de la 1 <sup>re</sup> Partie du titre III	8.362.20
	3° Partie	
	Personnel en activite et en retraite	
	Cnarges sociales	
33-91	Prestations familiales	1.001 840
33-92	Prestations facultatives	18.000
<b>3</b> 3-93	Sécurité sociale — Cotisations dues par l'Etat	187 960
	Total de la 3º Partie	1.267 800

No		CREDITS OUVERTS
N° des CHAPITRES	LIBELLES	EN D.A.
<u> </u>		
	4° Partie	
}	Matériel et fonctionnement des services  Administration centrale. — Remboursement de frais	430.060
34-01	Administration centrale — Remboursement de mais	<b>9</b> 8.000
34-02	Administration centrale — Materiel et modifiel	100.090
34-03	Administration centrale — Charges annexes	140.000
34-04	Administration centrale — Habiliment	16.500
34-05	Frais de publication pour mise en demeure de concessionnaires déchus	50 ນ90
34-37 34-11	Services extérieurs — Remboursement de frais	256.ა00
34-12	Services extérieurs — Matériel et mobilier	127.990
34-12	Services extérieurs — Fournitures	75.500
34-14	Services extérieurs — Charges annexes	108.800
34-15	Services extérieurs — Habillement	memoire
34-16	Ecole des mines de Miliana — Alimentation	64.000
34-91	Parc automobile	245.000 341.200
34-92	Loyers	2.052.990
	Total de la 4º Partie	2.032.990
	5° Partie	
	Travaux d'entretien	265.000
35-01	Travaux d'entretien des bâtiments administratifs	265.000
-	Total de la 5° partie	203.000
	7° Partie	
	Dépenses diverses	92.ن00
37-11	Indemnités aux délégués à la sécurité des ouvriers mineurs	92.000
]	Total de la 7ème partie	12.480 900
·	Total du Titre III	12,700 000
]	TITRE IV	
. 1	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
40.04	Action éducative et culturelle  Bourses d'études et de stages aux élèves des mines et de l'artisanat	160.000
43-01	Bourses d'études et de stages aux élèves des fiffies et de l'altisation :  Indemnités aux étudiants des grandes écoles en stage dans l'adminis-	
43-02	tration durant les grandes vacances	
	Total de la 3° partie	170.000
	4º Partie	
	ACTION ECONOMIQUE	
44.00	Participation de l'Etat aux budgets de fonctionnement du centre de	
44-02	documentation et de statistiques sur les hydrocarbures	
44-03	Aide exceptionnelle à certaines entreprises minières (subvention aux	
	H.S.O.)  Subvention pour fonctionnement au bureau algérien des recherches	
44-04	et d'exploitations minières (B.A.R.E.M.)	mémoire
44.05	Subvention pour fonctionnement au centre artisanal et technique	200.000
44-05	algérien (C.A.T.A.)	1
44-06	Subvention pour fonctionnement du bureau d'études et de réalisations	
	industrielles (B.E.R.I.)	1110110110
44-07	Subvention au centre africain des hydrocarbures	
<b>44-</b> 08	Subvention pour fonctionnement à l'Institut algérien des pétroles (I.A.P. — quote-part algérienne)	mémoire
	Total de la 4° Partie du titre IV	7.400.000
1	Total du Titre IV	
	Total pour le ministère de l'industrie et de l'énergie	
	Total pour le ministère de l'industrie et de l'industrie	

Décret n° 67-12 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits ouvers, au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre des travaux publics et de la construction.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances et du plan,

Vu l'ordonnance n° 66-368 du 31 decembre 1966 portant loi de finances pour 1967 (art cle 7);

Décrète :

Article 1er. - Les crédits ouverts au titre du budget de fonc-

tionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre des travaux publics et de la construction, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent decret.

Art. 2. — Le ministre des finances et du plan et le ministre des travaux publics et de la construction sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 janvier 1967.

Houari BOUMEDIENE.

#### TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement pour 1967 au ministre des travaux publics et de la construction

N° des CHAPTIRES	LIBELLES	CREDIIS OUVERTS
,	TITRE III - MOYENS DES SERVICES	
	1ère partie — PERSONNEL — REMUNERATIONS D'ACTIVITE	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	2.306.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	156 300
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	260.000
31-11	Services extérieurs — Rémunérations principales	16.861.000
31-12	Services extérieurs — Indemnités et allocations diverses	1.872 000
31-13	Services extérieurs — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	291.000
31-15	Services extérieurs — Ouvriers de l'Etat — Rémunérations principales	9 013 000
31-16	Services extérieurs — Ouvriers de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	620.000
31-21	Etablissements d'enseignements et de formation professionnelle — Remunérations principales	750.000
31-22	Etablissements d'enseignements et de formation professionnelle — Indemnités	250.000
31-23	Etablissements d'enseignements et de formation professionnelle — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	150.000
31-33	Services extérieurs — Inscriptions maritimes — Personnel des phares et balises — Salaires et accessoires de salaires	258.000
31-43	Services scientifiques et laboratoire central — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	1.417.000
31-89	Personnel à reconvertir — Rémunérations principales	mémoire
31-92	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	90.000
	TOTAL DE LA 1re PARTIE	34.294.300
	3° Partie Charges sociales	
33-91	Prestations familiales	5.700 000
33-93	Sécurité sociale	1.000.000
33-95	Contributions aux œuvres sociales du ministère	52.000
	TOTAL DE LA 3ème PARTIE	6.752.000

4eme partie — MATERIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES 34-01 34-02 Administration centrale — Ratefield et mobiler	N° des		CREDITS OUVERTS
34-02   Administration centrale — Remboursement de frais   60,000		LIBELLES	EN D.A.
Administration centrale — Matériel et mobilier   60,034		4ème partie — MATERIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES	
Administration centrale — Materiel et mobilier   60,034	34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	160.000
Administration centrale — Fournitures   126,000		Administration centrale — Matériel et mobilier	60.000
34-04   Administration centrale — Charges annexes   172-906	-	Administration centrale — Fournitures	126.000
1.180.063			
	34-05		
Services extérirurs	34-11		
1.065.000	34-12		
34-14   Services exteriours	31-13		
34-15   Scriptics extends	34-14	Services extérieurs — Charges annexes	
batiment et des travaux publics   170,000   34-21   Eablissements d'enseignement et de formation professionnelle   Remboursement de frais   130,000   34-22   Etablissements d'enseignement et de formation professionnelle   Matériel et mobilier   80,000   34-23   Etablissements d'enseignement et de formation professionnelle   Fournitures   120,000   130,	34-15	Services extérieurs — Habillement	
134-13	34-17	Hydraulique — Participation au fonctionnement du laboratoire du	E0 000
34-18	į	bâtiment et des travaux publics	
Remboursement de frais	34-18	Hydraulique — Police des cours d'eau	10.000
According to the segment of the formation professionnelle — Matériel et mobilier  34-23   Paulissements d'enseignement et de formation professionnelle — Fournitures  34-24   Etaolissements d'enseignement et de formation professionnelle — Charges annexes  34-25   Etaolissements d'enseignement et de formation professionnelle — Alimentation des élèves et des stagiaires — 230.000  34-91   Fare automobile — Alimentation des élèves et des stagiaires — 230.000  34-92   TOTAL DE LA 4ème PARTIE — 5ème partie — TRAVAUX D'ENTRETIEN — 5ème partie — TRAVAUX D'ENTRETIEN — 5.000.00  35-01   Entretien des immeubles des services extérieurs — 59.000.00  35-11   Entretien des immeubles des services extérieurs — 59.000.00  35-12   Travaux d'entretien et de réparation des routes nationales — 59.000.00  35-51   Hydraulique — Travaux d'entretien et de réparation — 4.700.00  35-51   Hydraulique — Travaux d'entretien et de réparation — 1.460.60  35-72   Entretien des aerodromes — Domaine maritime de défense des partie — SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT — 70.010.00  36-51   Annexe en Algérie de l'Institut géographique national français — 650.00  36-51   Participation de l'Etat aux dépenses du budget annexe de l'eau potable et industrielle — 707AL DE LA 6ème PARTIE — 650.00  36-51   TOTAL DE LA 6ème PARTIE — 650.00  36-51   Ports maritimes — Phares et balises — Domaines maritimes de défense Bourses — 707AL DE LA 6ème PARTIE — 650.00  36-50   TOTAL DE LA 6ème PARTIE — 650.00  36-51   Ports maritimes — Phares et balises — Domaines maritimes de défense Bourses — 707AL POUR LA 3ème PARTIE — 70.010.00  36-50   Ports maritimes — Phares et balises — Domaines maritimes de défense Bourses — 707AL POUR LA 3ème PARTIE — 70.010.00  36-50   Ports maritimes — 70.010.00  36-50   Ports maritimes — 70.010.00  36-50   Ports maritimes — 70.010.00  36-60   Ports maritimes — 70.010.00  36-70   Ports maritimes — 70.010.00  37   Ports maritimes — 70.010.	34-21	Etablissements d'enseignement et de formation professionnelle —	130.000
Matériel et mobilier		Remboursement de frais	100.000
Materiel et modifier   Flabissements d'enseignement et de formation professionnelle   Fournitures   Sa.500	34-22	Etablissements d'enseignement et de formation professionneme	80.060
Fournitures  Stablissements d'enseignement et de formation professionnelle — Charges annexes  Alimentation des élèves et des stagiaires  Alimentation des élèves et des stagiaires  TOTAL DE LA 4ème PARTIE  Séme partie — TRAVAUX D'ENTRETIEN  Seme partie — TRAVAUX D'ENTRETIEN  55-01  Entretien des immeubles de l'administration centrale  S5-11  S5-12  Travaux d'entretien et de réparation des routes nationales.  Ports maritimes — Phares et balises — Domaine maritime de défense du rivage de la mer — Travaux d'entretien et de réparation  Hydraulique — Travaux d'entretien et de réparation  Séme partie — SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT  Annexe en Algérie de l'Institut géographique national français  TOTAL DE LA 6ème PARTIE  TOTAL POUR LA 3ème PARTIE		Materiel et mobilier de formation professionnelle	20.000
Stablissements d'enseignement et de formation professionnelle — Charges annexes   Stablissements d'enseignement et de formation professionnelle — Alimentation des élèves et des stagiaires   230.00	34-23	Ftablissements d'enseignement et de loumation professionneme	<b>33</b> .00 <b>0</b>
Charges annexes	21.21	Fournitures	
Stablissements d'enseignement et de formation professionnelle	34-24	Etaonssements denseignement et de formation professione	<b>54</b> .500
Alimentation des élèves et des stagiaires   2.200.00     34-92   Parc automobile   2.200.00	24.00	Charges annexes	
Parc automobile   Loyers   Save   S	34-25	Alimentation des élèves et des stagiaires	230.000
TOTAL DE LA 4ème PARTIE   6.327.30	94.01	Para automobile	<b>2.</b> 200.000
5ème partie — TRAVAUX D'ENTRETIEN  5ème partie — TRAVAUX D'ENTRETIEN  55-01 Entretien des immeubles de l'administration centrale 50.00 35-11 Entretien des immeubles des services extérieurs Travaux d'entretien et de réparation des routes nationales. 59:200.00 35-12 Travaux d'entretien et de réparation des routes nationales. Ports maritimes — Phares et balises — Domaine maritime de défense du rivage de la mer — Travaux d'entretien et de réparation 4.700 00 4.700 00 4.700 00 4.700 00 4.700 00 4.700 00 4.700 00 6.50-00  6.50-00  6.50-00 6.5		Farc automobile	80.000
5eme partie — TRAVAUX D'ENTRETIEN  50.00 35-01 Entretien des immeubles de l'administration centrale	34-92		
Entretien des immeubles de l'administration centrale   50.00			6.327.500
### Entretien des immeubles des services extérieurs   1.000.00   ### S5-11			80.000
35-12 35-21 35-21 35-21 35-21 Ports maritimes — Phares et balises — Domaine maritime de défense du rivage de la mer — Travaux d'entretien et de réparation		Entretien des immeubles de l'administration centrale	
Travaux dentretien et de reparation maritime de défense du rivage de la mer — Travaux d'entretien et de réparation		Entratien des immeubles des services exterieurs	
du rivage de la mer — Travaux d'entretien et de réparation		Travaux d'entretien et de reparation des routes nationales	
Hydraulique — Travaux d'entretien  35-72  Hydraulique — Travaux d'entretien  TOTAL DE LA 5ème PARTIE  6ème partie — SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT  Annexe en Algérie de l'Institut géographique national français Participation de l'Etat aux dépenses du budget annexe de l'eau potable et industrielle  TOTAL DE LA 6ème PARTIE  TOTAL DE LA 6ème PARTIE  TOTAL DE LA 6ème PARTIE  118.033  TITRE IV — INTERVENTIONS PUBLIQUES 3ème partie — ACTION EDUCATIVE ET CULTURELLE  Ports maritimes — Phares et balises — Domaines maritimes de défense Bourses  TOTAL POUR LA 3ème PARTIE  4ème partie — ACTION ECONOMIQUE — ENCOURAGEMENTS ET INTERVENTIONS	35-21	Ports maritimes — Phares et banses — Donnaire maritime de desense	3.800.000
TOTAL DE LA 5ème PARTIE  36-01 Annexe en Algérie de l'Institut géographique national français Participation de l'Etat aux dépenses du budget annexe de l'eau potable et industrielle  TOTAL DE LA 6ème PARTIE  TOTAL POUR LA 3ème PARTIE  43-01 Ports maritimes — Phares et balises — Domaines maritimes de défense Bourses  TOTAL POUR LA 3ème PARTIE  4ème partie — ACTION ECONOMIQUE — ENCOURAGEMENTS ET INTERVENTIONS		du rivage de la mer — Travaux d'entretien	4.700 000
TOTAL DE LA 5ème PARTIE	35-51	Hydraulique — Travaux d'entretien	1.460 000
6ème partie — SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT  Annexe en Algérie de l'Institut géographique national français Participation de l'Etat aux dépenses du budget annexe de l'eau potable et industrielle  TOTAL DE LA 6ème PARTIE	35-72	§	
Annexe en Algérie de l'Institut géographique national français		1	70.010 000
Annexe en Aigerie de l'institut geographique national l'adique de l'eau potable et industrielle		6ème partie — SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	
Participation de l'Etat aux dépenses du budget annexe de l'eau potable et industrielle	36-01	Annexe en Algérie de l'Institut géographique national français	650.000
et industrielle		Participation de l'Etat aux dépenses du budget annexe de l'eau potable	1
TOTAL DE LA 6ème PARTIE  Total pour le titre III  TITRE IV — INTERVENTIONS PUBLIQUES 3ème partie — ACTION EDUCATIVE ET CULTURELLE  Ports maritimes — Phares et balises — Domaines maritimes de défense Bourses  TOTAL POUR LA 3ème PARTIE  4ème partie — ACTION ECONOMIQUE — ENCOURAGEMENTS ET INTERVENTIONS  **MÉMORITATIONS**  **MÉMORITATIONS		et industrielle	mémoire
Total pour le titre III  TITRE IV — INTERVENTIONS PUBLIQUES 3ème partie — ACTION EDUCATIVE ET CULTURELLE  Ports maritimes — Phares et balises — Domaines maritimes de défense Bourses		TOTAL DE LA 6ème PARTIE	650.v00
TITRE IV — INTERVENTIONS PUBLIQUES 3ème partie — ACTION EDUCATIVE ET CULTURELLE  43-01  Ports maritimes — Phares et balises — Domaines maritimes de défense Bourses		•	
3ème partie — ACTION EDUCATIVE ET CULTURELLE  Ports maritimes — Phares et balises — Domaines maritimes de défense Bourses		1	
Bourses		3ème partie — ACTION EDUCATIVE ET CULTURELLE	
Bourses	43-01	Ports maritimes — Phares et balises — Domaines maritimes de défense	
TOTAL POUR LA 3ème PARTIE	-5 0.	Bourses	220.ა00
4ême partie — ACTION ECONOMIQUE — ENCOURAGEMENTS ET INTERVENTIONS			
INTERVENTIONS			
I MI		INTERVENTIONS	mémoire
44-41 Subventions en annuites pour travaux de vontes et egouis	44-41	Subventions en annuités pour travaux de voiries et égoûts	<u> </u>
. FOTAL DO TITUE TV		•	
Total pour le ministère des travaux publics et de la construction		Total pour le ministère des travaux publics et de la cons-	118,253.500

Décret n° 67-13 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre du commerce.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances et du plan,

Vu l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi  ${\bf d}{\bf e}$  finances pour 1967 (article 7) ;

#### Décrète:

Article 1 .. . Les crédits ouverts au titre du budget de fonc-

tionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre du commerce, sont répartis par chapitre, conformément au tableau «A» annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et du plan et le ministre du commerce sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 janvier 1967.

Houari BOUMEDIENE.

#### TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement pour 1967 au ministre du commerce

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVER'
·	TITRE III	
,		
į	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	i .
1	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	<b>1.785</b> .00 <b>0</b>
31-02	Administration centrale Indemnités et allocations diverses	134.000
31-11	Services extérieurs — Rémunérations principales	2.172.000
31-12	Services extérieurs — Indemnités et allocations diverses	117.000
31-13	Services extérieurs — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	20.000
31-89	Personnel à reconvertir — Rémunérations principales	mémoire
31-92	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	50.000
	Total de la 1ère Partie	4.278.000
	3° Partie	
	Personnel en activité et en retraite Charges sociales	
33-91	Prestations familiales	400.000
33-92	Prestations facultatives	25.00 <b>0</b>
33-93	Sécurité sociale	130.600
,	Total de la 3º Partie	555.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA.
	4° Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	132.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	30.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	32.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	15.000
34-05	Administration centrale — Habillement	6.000
34-11	Services extérieurs — Remboursement de frais	280.000
34-12	Services extérieurs — Matériel et mobilier	20.J00
34-13	Services extérieurs — Fournitures	<b>3</b> 6.00 <b>0</b>
34-14	Services extérieurs — Charges annexes	50.000
34-15	Services extérieurs — Habillement	6.000
34-91	Parc automobile	90.000
34-92	Loyers	50.000
	Total de la 4° Partie	747.000
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-11	Entretien des immeubles des services extérieurs	30.000
	Total de la 5ème partie	30.000
	Càma Bartia	
	6ème Partie  Subventions de fonctionnement	
	Substitutions as yellosternions	
36-11	Subvention à l'O.F.A.L.A.C. (Foires - Services à l'étranger)	1.400.600
	Total de la 6ème partie	1.400.000
	Total du titre III	7.010.600
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3ème Partie	
	Action éducative et culturelle	
43-02	Frais de stages	40.000
10-04	Total de la 3ème partie	40.000
	Total du titre IV	•
	Total pour le ministère du commerce	7.050.000

Décret n° 67-14 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 pertant loi de f!nances pour 1967 au ministre du travail et des affaires sociales.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances et du plan,

Vu l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 (article 7) ;

#### Décrète :

Article 1er. — Les crédits ouverts au titre du budget de fonc-

tionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1986 portant loi de finances pour 1967 au ministre du travail et des affaires sociales, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et du plan et le ministre du travail et des affaires sociales sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui sera purlié au Journal officiel de la République agérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 janvier 1967.

Houari BOUMEDIENE.

#### TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement pour 1967 au ministre du travail et des affaires sociales

N° des HAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVER EN D.A.
·	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	lère Partle Personnel — Rémunérations d'activité	
31-01	Administration centrale. — Rémunérations principales	2.109.355
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	116.100
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier	62.000
31-11	Services extérieurs — Rémunérations principales	4.103.5£9
31-12	Services extérieurs — Indemnités et allocations diverses	90.000
31-13	Services extérieurs — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	130.000
31-41	Formation professionnelle des adultes et sélection professionnelle — Sa- laires	14.477.613
31-42	Formation professionnelle des adultes et sélection professionnelle — Indemnités et allocations diverses	100.000
31-43	Formation professionnelle des adultes et sélection professionnelle — Personnel vacataire et journalier	70.301
31-89	Personnel à reconvertir — Rémunérations principales	400.542
31-90	Personnel à reconvertir — Indemnités et allocations diverses	mémoire
31-92	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	50.00 <b>0</b>
	Total de la 1ère Partie	21.709.940
	3º partie	
	Personnel en activité et en retraite. — Charges sociales	
33-91 33-92 33-93 33-95	Prestations familiales	3 004.884 20.000 1.515.540 10.000
	Total de la 3º partie	4.550.424

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
İ	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale. — Remboursement de frais	156.500
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	50.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	80.500
34-04	Administration centrale — Charges annexes	160.00 <b>0</b>
34-05	Administration centrale — Habillement	9.100
34-11	Services extérieurs — Remboursement de frais	100.000
34-12	Services extérieurs — Matériel et mobilier	80.900
34-13	Services extérieurs — Fournitures	136.000
34-14	Services extérieurs — Charges annexes	350.000
34-15	Services extérieurs — Habillement	14.000
34-41	Formation professionnelle des adultes et sélection professionnelle — Remboursement de frais	280.000
34-42	Formation professionnelle des adultes et sélection professionnelle — Matériel et mobilier	<b>3</b> .250.06 <b>0</b>
34-43	Formation professionnelle des adultes et sélection professionnelle — Fournitures	217.000
34-44	Formation professionnelle des adultes et sélection professionnelle — Charges annexes	820.00 <b>0</b>
34-45	Formation professionnelle des adultes et sélection professionnelle — Habillement	60.000
34-46	Formation professionnelle des adultes — Approvisionnement des cantines	3.300.000
34-91	Parc automobile	460 000
34-92	Loyers et charges locatives	324,250
	Total de la 4ème Partie	9.847.600

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA.
	5ème Partie	
	Travaux d'entretien	
35-01	Entretien et réparation — Administration centrale	10 000
35-11	Entretien et reparation — Services extérieurs	70.960
<u> </u>	Total de la 5ème partie	80.000
	·	
	Total du titre III	36.187.964
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	3' Partie	
43 42	Action éducative et culturelle	
43 42	Formation professionnelle des adultes — Indemnites aux stagiaires	11 357.000
43-44	Subventions et indemnités (A.C.E.E. et A.A.S.E.)	2.400 000
43-45	Subventions et indemnités (S.N.C.F.A.)	182.000
10 10	biometrie et institut technique du bâtiment)	103.000
43-46	Subventions et indemnités — (Collège Drarni)	250 900
` 47	Mouvements et déplacements des travailleurs	42 000
	Total de la 3eme partie	14:334.000
·	6ème Partie	
	Action sociale — Assistance et Solidarité	
<b>46</b> -01	Aide aux populations pour la distribution de denrées de première necessité et de secours vestimentaires	00 050 000
46-02	Subvention au Secours National Algerien	22 250 000 3.750.000
		0.100.000
٠	Total de la 6ème Partie	26.000.000
	7ème Partie	
	Action sociale — Prevoyance	
47-01	Contributions à la caisse autonome de retraite et de prévoyance du personner des mines d'Aigérie	<b>3</b> 139 90 <b>0</b>
	Total du titre IV	43.773 900
·	Total pour le ministère du travail et des affaires sociales	79.960.964

Décret n° 67-15 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre de la jeunesse et des sports.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances et du plan,

Vu l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 (article 7) ;

#### Décrète

Article 1er. - Les crédits ouverts au titre du budget de fonc-

tionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre de la jeunesse et des sports, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et du plan et le ministre de la jeunesse et des sports, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 janvier 1967.

Houari BOUMEDIENE.

TABLEAU A
Nomenclature par chapitre des crédits ouverts

au titre du budget de fonctionnement pour 1967 au ministre de la jeunesse et des sports

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	TITRE III  MOYENS DES SERVICES  1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	•
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	2.103.326
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier	
31-11	Inspection départementale — Rémunérations principales	
31-12	Inspection départementale — Indemnités et allocations diverses	
31-13	Inspection départementale — Personnel vacataire et journalier	
31-21	Education physique et sportive. — Rémunérations principales	
31-22	Education physique et sportive — Indemnités et allocations diverses	
31-31	Centres de formation des cadres — Rémunerations principales	
31-32	Centres de formation des cadres — Indemnités et allocations diverses	
31-33	Centres de formation des cadres — Personnel vacataire et journalier	
31-41	Jeunesse et éducation populaire. — Rémunérations principales	
31-42	Jeunesse et éducation populaire — Indemnités et allocations diverses.	
31-43	Jeunesse et éducation populaire — Personnel vacataire et journalier	
31-39	Personnel à reconvertir	
31-92	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	10.000
	Total de la 1ère Partie	29.882.12 <b>3</b>
	3ème Partie	
	Charges sociales	
33-91	Prestations familiales	3.056.008
33-93	Securité sociale	1.020.000
	Total de la 3ème Partie	4.076.008
	4ème Partie	
	Matériel et fonctionnement des services	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	136.000
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	70.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	
34-04	Administration centrale — Charges annexes	147.000
34-05	Administration centrale — Habillement	22.000
34-11	Inspections départementales — Remboursement de frais	<b>3</b> 0.0 <b>00</b>

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA.
34-12 34-13	Inspection départementale — Matériel et mobilier	28.000
34-14	Inspection départementale — Charges annexes	44.600 203.640
34-15	Inspection départementale — Habillement	203.540 12.500
34-21	Education physique et sportive — Remboursement de frais	60,000
34-22	Education physique et sportive — Matériel et mobilier	10,000
34-23	Education physique et sportive — Fournitures	400,000
34-24 34-31	Education physique et sportive — Charges annexes	100.000
34-31 34-32	Centres de formation des cadres — Remboursement de frais	, ,
34-32 34-33	Centres de formation des cadres — Matériel et mobilier	130.000
34-34	Centres de formation des cadres — Fournitures	55.000
34-33	Centres de formation des cadres — Charges annexes	_
34-+1	Jeunesse et éducation populaire — Remboursement de frais	250.000
34-42	Jeunessa et éducation populaire — Matériel et mobilier	110 300
34-43	Jeunesse et éducation populaire — Fournitures	06460
34-44	Jeunesse et éducation populaire — Charges annexes	642 160
34-45	Jeunesse et éducation populaire — Habillement	350,000
31-16	Jeunesse et éducation populaire — Alimentation des cantines	1.970.000
34-91 34-39	Pare automobile	539.000
34-32	Loyers	123.399
	Total de la 4ème partie	6 739.869
	5° Partie	•
1	Travaux d'entretien	
35-01	Entretien des immeubles de l'administration centrale	80.000
35-11	Entretien des immeubles des services extérieurs	500.000 500.000
	Total de la 5ème partie	580.000
	6° Partie	
36-01	• Subventions de fonctionnement Subventions de fonctionnement aux CREPS. et CNEPS	1.000.000
	Total de la 6° partie	1.000.600
1	7° Partie	
Ī	To Partie Dépenses diverses	
37-01	Administration centrale — Information et propagande	90,000
		80.000
	Total du titre III	42. <b>3</b> 58.u0 <b>0</b>
	TITRE IV	
	INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	2ème Partie	
42-91	Action internationale	
44-91	Rencontres internationales de jeunes	450.000
	Total de la 2ème partie	450.000
	20 Double	
1	3° Partie	
43-01	Action éducative et culturelle Bourses	10.000
43-03	Subventions — Encouragements	10.000 3.582.000
	Fonctionnement des colonies de vacances	3.582 000 1.600.600
43-04	- Caronical Control of the Control o	1.000.000
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	Total de la 3º partie	5.192.000
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	5.192.000 5.642.000
	Total de la 3º partie	

Décret n° 67-16 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre des habous.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances et du plan,

Vu l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 pertant loi de finances pour 1967 (article 7);

### Décrète:

Article 1 .- Les crédits ouverts au titre du budget de fonc-

tionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au ministre des habous, sont répartis par chapitre, conformément au tableau «A» annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et du plan et le ministre des habous sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 janvier 1967.

Houari BOUMEDIENE.

### TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement pour 1967 au ministre des habous

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	TITRE III  MOYENS DES SERVICES	
	1ère Parti <b>e</b> Personnel — Rémunération d'activit <b>é</b>	
31-01	Administration centrale — Rémunérations principales	1.330.000
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	130.000
31-03	Administration centrale — Personnel vacataire et journalier — Salaires et accessoires de salaires	250.000
31-11	Cultes — Rémunérations principales	9.700.665
31-21	Enseignement religieux — Rémunérations principales	300.000
31-22	Enseignement religieux — Indemnités aux <i>talebs</i> de l'enseignement coranique	2.400.000
31-89	Personnel à reconvertir — Rémunérations principales	mémoire
31-92	Traitement des fonctionnaires en congé de longue durée	mémoire
	Total de la lère Partie	14.110.665
	3ème Partie	
	Personnel en activité et en retraite — Charges sociales	
33-91	Prestations familiales	3.520.000
33-92	Prestations facultatives	100.000
33-93	Sécurité sociale	730.000
	Total de la 3ème Partie	4.350.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	4ème Partie Matériel et fonctionnement des servic <b>es</b>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais	120.500
34-02	Administration centrale — Matériel et mobilier	15.000
34-03	Administration centrale — Fournitures	104.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes	40.300
34-05	Administration centrale — Habillement	6.000
34-11	Cultes — Remboursement de frais	20.000
34-12	Cultes — Matériel et mobilier	200 000
34-13	Cultes — Fournitures	5.900
34-14	Cultes — Charges annexes	180.000
34-21	Enseignement religieux — Remboursement de frais	20.000
34-22	Enseignement religieux — Matériel et mobilier	100.000
34-23	Enseignement religieux — Fournitures	20.000
34 -24	Enseignement religieux — Charges annexes	10 000
34 -26	Enseignement religieux — Alimentation	233.000
34-91	Parc automobile	130 000
34-92	Loyers	30.000
	Total de la 4ème Partie	1.233.000
	5ème Partie	
35-01	Travaux d'entretien	
35-01	Entretien des immeubles de l'administration centrale	20.000
22-11	Entretien des immeubles des services extérieurs	209.000
	Total de la 5ème Partie	220.000
	7ème Partie	
	Dépenses diverses	
37-03	Pélerinage aux lieux saints de l'Islam	50.000
	Total de la 7ème Partie	50.000
	Total du Titre III	15.963.665
	TITRE IV	į
	Interventions publiques	
	3ème Partie	
43-21	Action éducative et culturelle	100.000
20-41	Bourses de l'enseignement religieux	100.300
	Total du titre IV	100.000
	Total vour le ministère des habous	20.063.665

Décret n° 67-17 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au badget des charges communes.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances et du plan,

Vu l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 (article 7) ;

### Décrète :

Article 1er. — Les credits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au budget des charges communes, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et du plan est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Aiger, le 9 janvier 1967.

Houari BOUMEDIENE.

# TABLEAU A

# Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement pour 1967 au budget des charges communes

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
	TITRE I	
	DETTE PUBLIQUE ET DEPENSES	,
	EN ATTENUATION DES RECETTES	
	1° Partie	
	Dette amortissable	
11-01 11-02	Emprunts d'Etat	110.432.000 mémoire
11 02	Total de la 1º Partie	110.432.000
	2º Partie	
	Dette intérieure. — Dette flottante	
12-01	Intérêts des comptes de dépôts au tresor et des bons du tresor	35.000.000
	Total de la 2º Partie	35.000.000
	4° Partie	
	Garanties	
14-01	Garanties aux emprunts et avances contractées par les collectivités et établissements publics	55.000.000
	Total de la 4º Partie	55,000.000
	5' Partie	
	Dépenses en atténuation des recettes	
15-01	Remboursements sur produits indirects et divers	500.000
15-02	Attribution à divers, du produit d'amendes et condamnations pécuniaires	800.000

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
15-63	Remboursements pour décharge de responsabilité en cas de force ma- jeure — Remises gracieuses et débets admis en surséance indéfinie	<b>m</b> émoi <b>re</b>
15 04	Exercice du droit de proemption de l'administration en matière de mu- tation d'immeubles ou de droits immobiliers	mémoire
,	Total de la 5º Partie	800.000
	7° Partie	
	Dépenses divers <b>es</b>	
17-10	Couverture des créances irrécouvrables constatées au titre des opérations d'avances du trésor	mémoire
17-11	Remboursement des découverts des exercices antérieurs	mémoire
17-12	Versement à la Caisse de réserve	mémoire
	Total de la 7 <sup>.</sup> Partie	mémoire
	Total du titre I	201.232.000
	TITRE II	
20-21	POUVOIRS PUBLICS	47.000.00 <b>0</b>
20-21	Dotation des pouvoirs publics	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES  1" Partie	
	Personnel - Rémunérations d'activité	
31-91	Rémunérations des agents français en coopération technique — Crédit	30 000 00 <b>0</b>
	provisionnel	30.600.660
	Total de la 1 <sup>re</sup> Partie	30.000.000
	2° Partie Personnel — Pensions et allocations	
32-91	Arrérages de pensions et allocations viagères	90.585
32-92	Rentes d'accidents du travail	2.500.000
<b>3</b> 2-9 <b>4</b>	Contribution patronale pour la constitution des pensions — Versements à la caisse générale des retraites	35,000.000
32-95	Remboursement à la caisse autonome d'amortissement des rentes servies en échange d'obligations émises ou garanties par l'Etat et majoration de ces rentes viagères	7.500
32-36	Contributions patronales à la constitution des retraites de certains agents non titulaires rémunérés sur le budget de l'Etat	<b>m</b> émoir <b>e</b>
32-99	Contribution de l'Etat à la constitution des retraites des ouvriers permanents	800.000
	Total de la 2º partie	<b>3</b> 8.197.885
	3º Partie	
	Personnel — charges sociales	•
33-94	Versement forfaitaire sur les traitements et salaires	60.000 000
	Total de la 3º partie	60.000.000

CREDUS OUVERTS EN D.A.
7.500 000 s par l'Etat 2.000.600 communications 18.950.000 28.450.000
13.275.600
numeations
13.275.000
35.500.000
35.500.000
225.422.865
15.000.000
15.000.000
25.000.00 <b>0</b>
0.0.1.
construction immo-
mémoire
nes participant au 5.000.000
e l'industrialisation 20.000.000
reprises participant 37.000.000
97.000.000
ıritê
ux et de sinistres 1.750.000
1.750 000
113.750.000
587.404.885

Décret n° 67-18 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au budget annexe des irrigations.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances et du plan,

Vu l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de dinances pour 1967 (art cle 7) ;

## Décrète :

Article 1er. — Les crédits ouverts au titre du budget de fonc-

tionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au oudget annexe des irrigations, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et du plan et le ministre de l'agriculture et de la réforme agraire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel de la République algérienne democratique et populaire.

Fait à Aiger, le 9 janvier 1967.

Houari BOUMEDIENE.

### TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement pour 1967 au budget annexe des irrigations

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN O.A
1	Versement à l'Etat des redevances d'amortissement des réseaux de dis- tribution des eaux d'irrigation	4.209.327
2	Charges des associations syndicales dissoutes	mémoire
3	Contribution du service à la constitution des pensions de retraite du personnel permanent d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'irrigation	133.900
4	Personnel permanent d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'irrigation — Rémunérations principales	543.000
5	Personnel permanent d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'irrigation — Indemnités diverses	<b>4</b> 0.96 <b>0</b>
6	Ouvriers permanents du service du génie rural et de l'hydraulique agri- cole — Rémunérations diverses	1.125.000
7	Versement fortaitaire de l'impôt cédulaire sur les traitements et sa- laires	108 500
8	Prestations familiales	300 000
9	Sécurité sociale	100.000
10	Secours	10.000
11	Personnel permanent d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'irrigation — Remboursement de frais	- 35 000
12	Salaires des ouvriers temporaires des périmètres d'irrigation	4.600.000
13	Frais d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'irrigation et de défense contre les eaux nuisibles	2.185.000
14	Frais de fonctionnement de l'agence comptable et des services extérieurs	170.630
15	Parc automobile	725.416
16	Dépenses diverses	13.000
	Total des crédits ouverts pour le budget annexe des irrigations .	14.297.243

Décret n° 67-19 du 9 janvier 1967 portant répartition des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au budget annexe de l'eau potable et industrielle.

Le Chef du Gouvernement, Président du Conseil des ministres, Sur le rapport du ministre des finances et du plan,

Vu l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 pertant loi de finances pour 1967 (article 7) ;

### Décrète :

Article 1er. - Les crédits ouverts au titre du budget de fonc-

tionnement par l'ordonnance n° 66-368 du 31 décembre 1966 portant loi de finances pour 1967 au budget annexe de l'eau potable et industrielle, sont répartis par chapitre, conformément au tableau « A » annexé au présent décret.

Art. 2. — Le ministre des finances et du plan et le ministre des travaux publics et de la construction sont charges, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 9 janvier 1967.

Houari BOUMEDIENE.

# TABLEAU A

Nomenclature, par chapitre, des crédits ouverts au titre du budget de fonctionnement pour 1967 au budget annexe de l'eau potable et industrielle

N° des CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN D.A.
1	Versement au budget de l'Etat des redevances d'amortissement des adductions d'eau potable construites par l'Etat	125.777
2	Charges des associations syndicales dissoutes	mémoire
3	Contribution du service à la constitution des pensions de retraite du personnel permanent d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'approvisionnement en eau potable et industrielle	82.500
4	Personnel permanent d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'appro- visionnement en eau potable et industrielle — Rémunérations princi- pales	312.000
5	Personnel permanent d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'appro- visionnement en eau potable et industrielle — Remboursement de frais	50.000
6	Versement forfaitaire de l'impôt cédulaire sur les traitements et saiaires	64.000
7	Personnel titulaire et auxiliaire des services de l'approvisionnement en eau potable et industrielle — Indemnités diverses	31.700
8	Ouvriers permanents du service des ponts et chaussées — Approvision- nement en eau potable — Rémunérations principales	890.000
9	Prestations familiales	277.381
10	Sécurité sociale	51.500
11	Remboursement des services rendus par l'Etat	100.000
12	Secours	2.000
13	Personnel temporaire d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'approvisionnement en eau potable et industrielle — Salaires et accessoires de salaires	783.450
14	Frais d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'approvisionnement en eau potable et industrielle	1.026.692

15	Dépenses à rattacher au budget de l'Etat pour travaux de renouvellement des ouvrages d'adduction d'eau potable	mémoire
16	Dépenses diverses	3.000
17	Dépenses sur ressources prélevées sur le fonds spécial d'équilibre et d'exploitation de l'adduction d'eau de la Tafna	mémoir <b>e</b>
	Total des crédits ouverts au budget annexe de l'eau potable et industrielle	3.800 000